



*Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse*



Extension et
réaménagement du
terminal de l'aéroport
d'Ajaccio

CCI de Corse,
Collectivité de Corse

Septembre 2022

**Annexe 7 - Note
environnementale**



biotope

Citation recommandée	Biotope, 2022, Extension et réaménagement du terminal de l'aéroport d'Ajaccio , Note environnementale, Annexe 7 du dossier de cas par cas, CCI de Corse, Collectivité de Corse. 89 pages.	
Version/Indice	V2	
Date	14/09/2022	
Nom de fichier	KK_Aéroport Corse_Terminal_Annexe7_vf	
N° de contrat	2021995	
Maître d'ouvrage	Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse-du-Sud, Quai l'Herminier, 20000 Ajaccio	
Interlocuteur, maîtrise d'ouvrage	José RAFFALLI , Directeur d'exploitation	Jose.Raffalli@sudcorse.cci.fr
Biotope Rédacteurs	Estelle DABEAU Chargée d'études	edabeau@biotope.fr Tél : 04 67 18 84 84
	Thomas ARMAND Chargé d'études naturaliste	tarmand@biotope.fr
Biotope, Responsable du projet, contrôle qualité	Delphine GONCALVES Directrice d'études	dgoncalves@biotope.fr Tél : 04 67 18 67 78

Sommaire

1	Contexte réglementaire et méthodologie	7
1	Contexte réglementaire	8
1.1	Examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale	8
2	Méthodologie	9
2.1	Méthodologie générale	9
2.2	Présentation des aires d'études	10
2	Présentation du projet	12
1	Contexte et objectifs du projet	13
2	Caractéristiques générales du projet	13
2.1	Situation géographique et administrative	13
2.2	Nature du projet	15
2.3	Déroulé du projet	17
3	Sensibilités environnementales	18
1	Milieu physique	19
1.1	Contexte topographique	19
1.2	Eaux souterraines et superficielles	20
1.3	Sols	24
2	Risques majeurs	26
3	Milieu naturel	32
3.1	Espaces naturels d'intérêt	32
3.2	Repérage de terrain	42
4	Milieu humain	54
4.1	Occupation du sol et usages	54
4.2	Voiries et réseaux	57
4.3	Urbanisme	59
4.4	Santé – Cadre de vie	61
5	Paysage et patrimoine	64
5.1	Vestiges archéologiques	64
5.2	Monuments historiques	64
5.3	Sites classés et inscrits	64
5.4	Unité paysagère	66
4	Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet	68

1 Milieu physique	69
1.1 La stabilité des sols	69
1.2 La qualité des sols et des eaux	69
2 Risques majeurs	71
3 Milieu naturel	75
3.1 Impact sur la biodiversité	75
3.2 Incidences sur les habitats et espèces ayant justifiés la désignation de sites Natura 2000	76
4 Nuisances, émissions et pollutions	80
5 Cadre de vie et usages	82
6 Paysage et patrimoine	83
7 Incidences cumulées	84
7.1 Généralités et recensement des projets traités	84
7.2 Approche cumulative des effets	86
5 Synthèse de la note environnementale	88

Liste des illustrations

Figure 1 : Présentation des aires d'études, Biotope 2022	11
Figure 2 : Localisation du site concerné par le projet, Biotope 2022	14
Figure 3 : Plan prévisionnel du projet d'extension et de réaménagement du terminal de l'aéroport d'Ajaccio, Source : CCI de Corse	16
Figure 4 : Profil altimétrique nord-sud et ouest-est de la parcelle d'étude (Source : Géoportail)	19
Figure 5 : Topographie aux abords de l'aire d'étude, (Source : Géoportail)	19
Figure 6 : Réseau hydrographique à proximité du site d'étude, Biotope 2022	21
Figure 7 : Extrait de la carte géologique au niveau de la zone d'étude, Biotope 2022	25
Figure 8 : Zones soumises à un aléa feu de forêt fort (Source : cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr)	26
Figure 9 : Aléa inondation par débordement de cours d'eau, Biotope 2022	27
Figure 10 : Risque inondation par débordement de nappe au niveau de l'aire d'étude rapprochée, Biotope 2022	28
Figure 11 : Risque de submersion marine au niveau de l'aire d'étude rapprochée, Biotope 2022	29
Figure 12 : Installations Classées Pour l'Environnement au niveau de l'aire d'étude rapprochée, Biotope 2022	31
Figure 13 : Espaces naturels réglementés au sein de l'aire d'étude éloignée, Biotope 2022	34

Figure 14 : Terrains acquis par le Conservatoire du Littoral à proximité de la zone d'étude, Biotope 2022	35
Figure 15 : Espaces naturels d'inventaire au sein de l'aire d'étude rapprochée, Biotope 2022	38
Figure 16 : Trame Verte et Bleue au niveau de l'aire d'étude éloignée, Biotope 2022	41
Figure 17 : Habitats naturels, Biotope 2022	45
Figure 18 : Enjeux écologiques, Biotope 2022	53
Figure 19 : Occupation du sol au droit de l'aire d'étude (Source : Géoportail, Corine Land Cover 2018)	54
Figure 20 : Équipements à proximité de l'aire d'étude rapprochée (Source : Géoportail)	55
Figure 21 : Réseau routier au droit de l'aire d'étude rapprochée (Source : Géoportail)	57
Figure 22 : Extrait du plan de zonage du PLU (Source : PLU d'Ajaccio, approuvé le 25 novembre 2019)	60
Figure 23 : Modélisation de la pollution atmosphérique par le dioxyde d'azote à Ajaccio (Qualitair Corse)	61
Figure 24 : Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Ajaccio (Source : Géoportail)	62
Figure 25 : Sites industriels à proximité de l'aire d'étude rapprochée, Biotope 2022	63
Figure 26 : Eléments paysagers et patrimoniaux au sein de l'aire d'étude éloignée, Biotope 2022	65
Figure 27 : Unités paysagères au niveau de l'aire d'étude éloignée, Biotope 2022	67
Figure 28 : Projets à prendre en compte dans le cadre de l'analyse des effets cumulés, Biotope 2022	85

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nomenclature des opérations soumises à une procédure au cas par cas en application de l'annexe de l'article R.122-2 concernant le projet	8
Tableau 2 : Localisation du projet, Biotope 2022	13
Tableau 3 : Référencement des risques majeurs sur la commune d'Ajaccio	26
Tableau 4 : Espaces réglementés concernant le patrimoine naturel à proximité du projet	32
Tableau 5 : Espaces inventoriés concernant le patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude rapprochée	36
Tableau 6 : Synthèse des enjeux écologiques pressentis	52
Tableau 7 : Zonages du réseau Natura 2000 situés dans l'aire d'étude éloignée	76
Tableau 8 : Type de résidus et d'émissions attendues	80

Tableau 9 : Recensement des projets à prendre en compte dans le cadre de
l'analyse des effets cumulés

84



1 Contexte réglementaire et méthodologie

1 Contexte réglementaire

1.1 Examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

La CCI de Corse, gestionnaire de l'aéroport d'Ajaccio-Napoléon Bonaparte, a pour projet l'extension et le réaménagement du bâtiment abritant le terminal de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon-Bonaparte, afin d'assurer une mise en conformité des machines de sûreté et une capacité adaptée au trafic.

Le projet est soumis à examen au cas par cas en référence à la rubrique 8 de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement fixant la liste des projets assujettis à évaluation environnementale de façon systématique ou au cas par cas.

Tableau 1 : Nomenclature des opérations soumises à une procédure au cas par cas en application de l'annexe de l'article R.122-2 concernant le projet

Rubrique	Projets soumis à évaluation environnementale	Projets soumis à examen au cas par cas	Commentaire
8. Aéroдрomes	1) Construction d'aéroдрomes dont la piste de décollage et d'atterrissage a une longueur d'au moins 2 100 mètres.	2) Construction d'aéroдрomes non mentionné à la colonne précédente.	Le projet consiste en une extension du terminal de l'aéroport d'Ajaccio.
<i>Les modifications d'un aéroдрome, la création ou l'extension de piste, la construction ou la modification d'installations de dégivrage entrent dans le champ de cette rubrique en application des dispositions générales sur les modifications et extensions (cf. Guide de lecture de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement AOOUT 2019, Commissariat général au développement durable)</i>			

Le présent document est joint au dossier du cas par cas (*Annexe 7*). Il s'agit d'une note de présentation des enjeux environnementaux (Note environnementale). Il a pour objectif de décrire les contraintes environnementales éventuelles détectées, les incidences potentielles et les mesures de protection et de prévention intégrées au projet en lien avec les contraintes identifiées. Il apporte des arguments également sur la nécessité ou non que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

1 Contexte réglementaire et méthodologie

2 Méthodologie

2.1 Méthodologie générale

Dans la réflexion menée autour de son projet, le maître d'ouvrage doit considérer les enjeux environnementaux (biodiversité et qualité des milieux, paysage et patrimoine, ressources naturelles, risques) au même titre que les critères technico-économiques.

La présente analyse environnementale vise à répondre à trois questions fondamentales :

- Quels sont les enjeux environnementaux au droit du site où le projet est envisagé ?
- Comment ont-ils été intégrés dans la réflexion autour du projet pour en limiter les effets ?
- Le projet doit-il être dispensé d'évaluation environnementale ?

Pour ce faire, un périmètre élargi à l'ensemble des parcelles pressenties pour l'implantation du projet a été défini dans une première approche. L'identification des enjeux environnementaux du site s'appuie à la fois :

- Sur un bilan bibliographique synthétique et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- Sur des études spécifiques menées par BIOTOPE.

Les éléments récoltés ont pu être mis en perspective avec le projet tel que préfiguré à ce stade, et ces données ont permis l'adaptation de celui-ci pour aboutir à un projet intégré à son contexte environnemental.

1 Contexte réglementaire et méthodologie

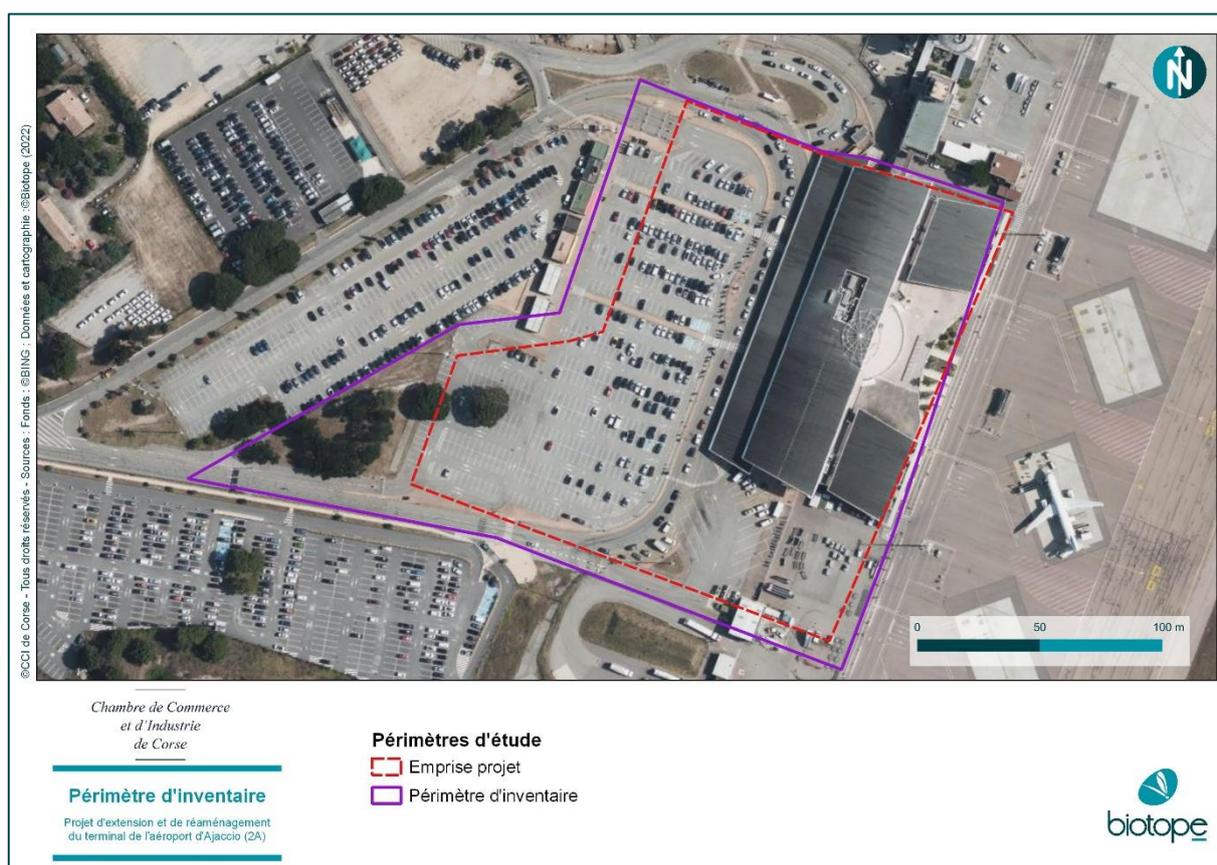
2.2 Présentation des aires d'études

Afin de bien comprendre tous les enjeux liés à un projet, il convient de définir l'aire d'étude sur laquelle va porter l'étude d'impact. La surface de l'aire d'étude doit être pertinente par rapport d'une part aux caractéristiques du projet et d'autre part aux enjeux environnementaux du site.

Pour une approche exhaustive des fonctionnalités environnementales du site d'implantation, les seuils d'étude sont différents en fonction des thématiques environnementales abordées dans l'étude d'impact. L'analyse du projet a notamment fait l'objet d'expertises particulières en matière de milieu naturel, de paysage, de milieu forestier au cours desquelles des aires d'études spécifiques ont été utilisées. Ces aires études générales et spécifiques sont détaillées en suivant.

Les aires d'études utilisées dans le cadre de la présente note sont :

- **Un périmètre des inventaires écologiques** : ce périmètre intègre l'emprise du projet (extension du terminal) ainsi que ses abords susceptibles d'accueillir les éléments nécessaires au chantier (base de vie, zones de stockage)



- **Une aire d'étude rapprochée**, qui intègre l'ensemble des secteurs susceptibles d'être indirectement affectés par les aménagements. Dans le cas présent, cette zone correspond à l'emprise du projet avec une bande tampon de 150 m ;
- **Une aire d'étude éloignée**, qui intègre les secteurs où peuvent s'ajouter des effets éloignés ou induits. Dans le cas présent, l'aire d'étude éloignée pour ce projet s'étend sur un rayon maximum de 3 km autour du tracé.

1 Contexte réglementaire et méthodologie



Figure 1 : Présentation des aires d'études, Biotope 2022



2

Présentation du projet

2 Présentation du projet

1 Contexte et objectifs du projet

*La suite des parties présentées dans cette note environnementale reprend et détaille l'ensemble des rubriques du CERFA n°14734*03.*

La Collectivité de Corse a pour projet l'extension et le réaménagement du bâtiment abritant le terminal de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon-Bonaparte.

Ce besoin est issu des éléments suivants :

- Mettre aux normes le Système d'Inspection Filtrage des Bagages de Soute, conformément à la réglementation européenne, avec intégration d'EDS standard 3 avant mars 2024,
- Répondre au développement attendu du trafic passagers en croissance depuis de nombreuses années.

2 Caractéristiques générales du projet

2.1 Situation géographique et administrative

La commune d'Ajaccio se situe à l'ouest du département de la Corse du Sud en région Corse. Elle est rattachée à la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, regroupant 10 communes dont Ajaccio est la ville centre.

Le projet se situe au sein de l'aéroport d'Ajaccio-Napoléon Bonaparte.

Tableau 2 : Localisation du projet, Biotope 2022

Localisation du projet	
Adresse	Route de Campo Dell Oro
Commune(s)	20090 AJACCIO
Coordonnées géographiques	N 41° 55' 8.171" E 8° 47' 37.538"
Parcelle(s) cadastrale(s)	AD99, AD101, AD102, AD103, AD104

2 Présentation du projet



Figure 2 : Localisation du site concerné par le projet, Biotope 2022

2 Présentation du projet

2.2 Nature du projet

L'Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, géré par la Chambre de commerce et d'industrie de Corse, doit étendre son terminal afin de répondre à deux problématiques

- Conformément à la réglementation européenne sur la sûreté aéroportuaire, le gestionnaire doit mettre aux normes son installation de contrôle de bagages de soute comportant notamment la mise en place d'EDS standard 3. Afin de pouvoir traiter le flux de bagages dans le futur et d'assurer une redondance, il est nécessaire d'installer deux nouveaux EDS. Ces nouveaux équipements de sûreté sont beaucoup plus volumineux que ceux actuellement en place, et ne peuvent être installés dans l'enveloppe existante du terminal de façon pérenne.
- De plus, le trafic passager sur l'aéroport d'Ajaccio est en croissance depuis 2016 (hors effet COVID), et les installations terminales sont déjà saturées sur les périodes de pointes, notamment les week-end de juillet et août.

Ces éléments conjugués demandent donc la réalisation d'une opération d'extension du bâtiment existant, en créant le nouveau tri bagages dans la partie extension afin de limiter au maximum les perturbations sur l'exploitation.

Le périmètre de l'opération d'extension et réaménagement du Terminal prévu comprend :

- L'extension du Terminal sur plusieurs niveaux et son intégration architecturale et fonctionnelle au cœur des installations existantes.
- La mise en place du nouveau système de traitement bagages de soute
- Le réaménagement du Terminal existant et l'aménagement de l'extension afin de répondre aux exigences de traitement des passagers
- Le réaménagement des espaces extérieurs au Terminal, coté ville impactés par le projet, notamment l'aire de stationnement des bus.

L'extension du terminal de l'aéroport prendra la forme d'un bâtiment de 3 niveaux d'une emprise au sol comprise entre 7 000 à 8 000 m². Le bâtiment ne dépassera pas une surface plancher de 10 000m².

Le plan prévisionnel du projet est présenté à la page suivante. Il s'agit d'un plan de principe, susceptible d'évoluer en fonction du candidat retenu, mais toujours au sein de l'emprise cartographiée à la figure 2.

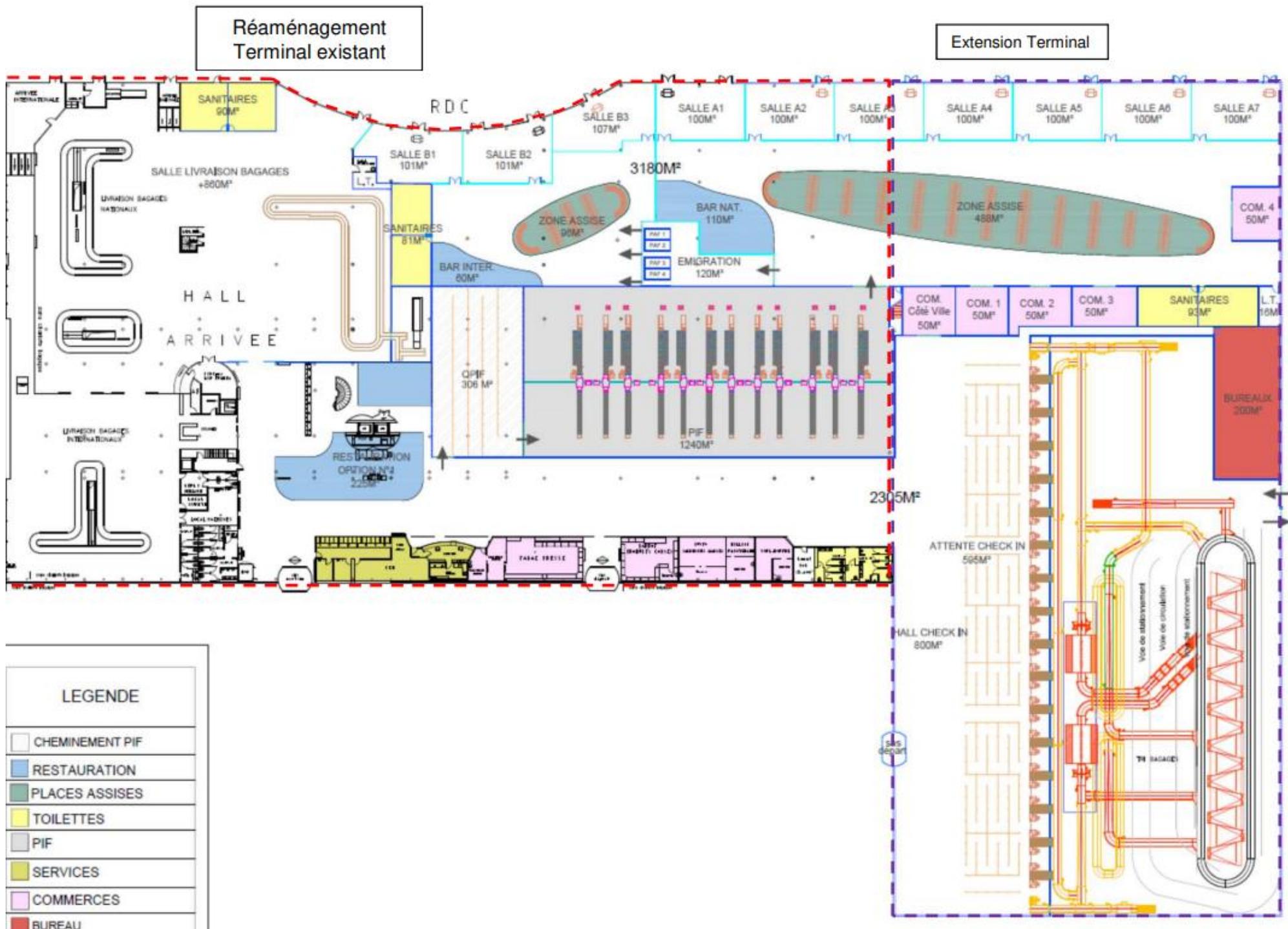


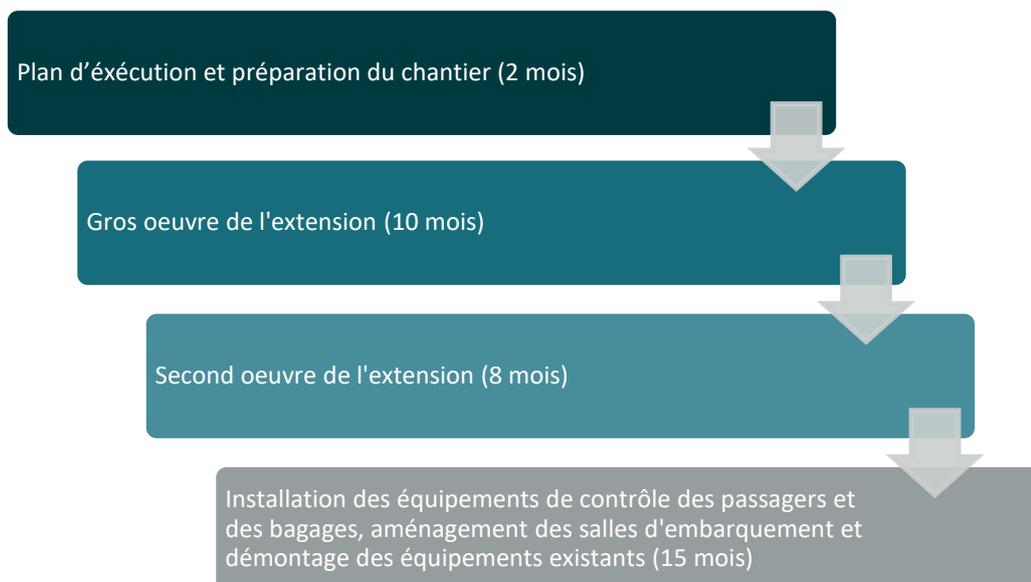
Figure 3 : Plan prévisionnel du projet d'extension et de réaménagement du terminal de l'aéroport d'Ajaccio, Source : CCI de Corse

2 Présentation du projet

2.3 Déroulé du projet

En phase travaux

Les principales étapes de la mise en place du projet seront les suivantes :



Les installations du chantier (base de vie, stationnement des engins) seront localisées au niveau de zones déjà revêtues et hors zone soumise au risque inondation.

Des accès spécifiques à la zone de chantier seront mis en place.

Les usages actuels prenant place au niveau de l'emprise du projet seront déplacés au niveau d'aires déjà revêtues. Il s'agit côté ville de zone de stationnement des véhicules légers et des bus et côté piste de zones de stockage des appareils.

En phase exploitation

A l'issue de la mise en place du projet, l'activité aéroportuaire pourra reprendre son cours normal.



3 Sensibilités environnementales

1 Milieu physique

1.1 Contexte topographique

Sources : Géoportail

L'aire d'étude rapprochée s'inscrit dans une zone de plaine, présentant un relief global relativement plat.

Sur l'axe nord-sud, le terrain présente un relief vallonné caractérisé par un plateau central qui concerne l'emprise projet. La pente moyenne sur cet axe est de 1%. Sur l'axe ouest-est, le terrain présente une légère pente montante sur 300 mètres de 0,6%, puis une pente descendante plus marquée localisée hors de l'emprise projet. Localement des zones présentent des pentes supérieures à 10%. Aucune pente supérieure à 10% ne se trouve au sein de l'emprise projet

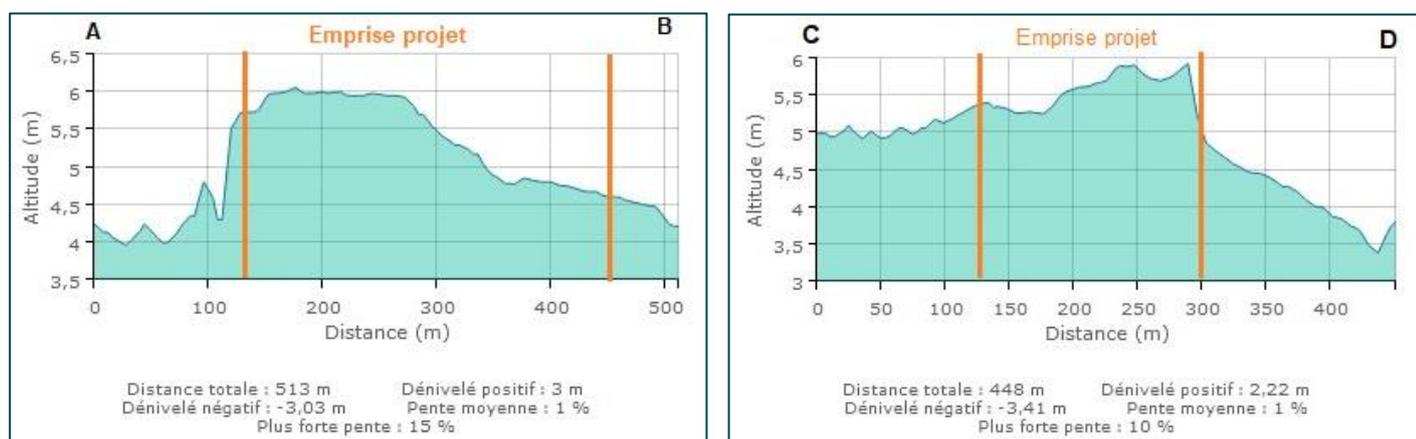


Figure 4 : Profil altimétrique nord-sud et ouest-est de la parcelle d'étude (Source : Géoportail)

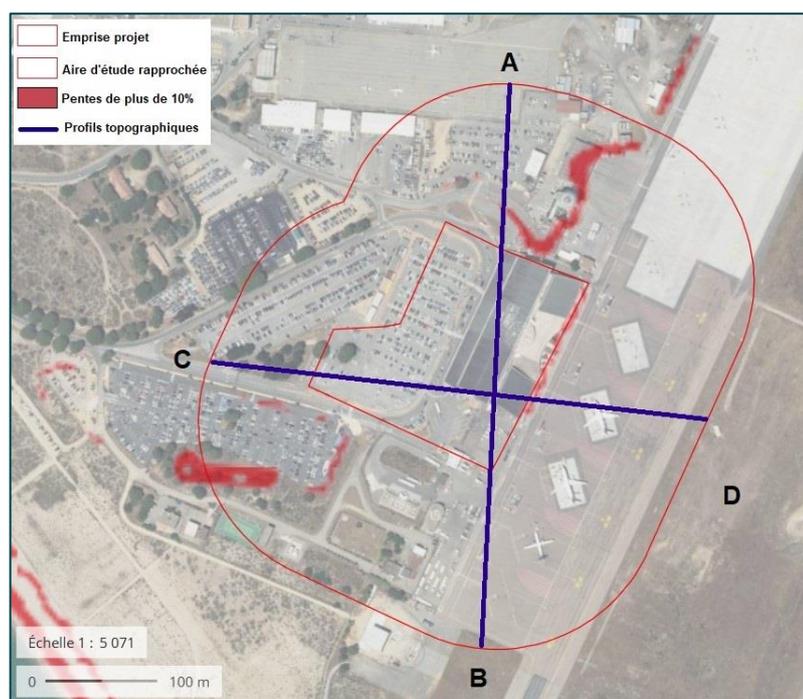


Figure 5 : Topographie aux abords de l'aire d'étude, (Source : Géoportail)

3 Sensibilités environnementales

1.2 Eaux souterraines et superficielles

Sources : SDAGE de Corse 2016-2021 ; Atlas cartographique des aquifères littoraux de Corse, BRGM, 2003 ; PLU d'Ajaccio, approuvé en août 2019 ; Atlas départemental des zones humides de Corse, Office de l'environnement de la Corse, 2013 ; PLU d'Ajaccio, Annexes sanitaires et liste des servitudes d'utilité publique, approuvé le 25 novembre 2019.

1.2.1 Hydrologie

L'aire d'étude rapprochée se situe au niveau de deux masses d'eau souterraine, présentées ci-dessous de la plus superficielle à la plus profonde :

- « *Alluvions des fleuves côtiers du nord-ouest de la Corse* », FR-EG-402 (données 2016). Cette masse d'eau d'une superficie de 11,5 km² présente une structure complexe. Il s'agit d'une nappe libre, dont la profondeur d'eau est comprise entre 2 et 3,5 mètres pour une épaisseur mouillée de 15 à 25 mètres. Bénéficiant d'une couverture peu épaisse et très perméable et située au niveau d'une zone d'activité étendue, la nappe est sensible aux risques de pollution. Elle est utilisée à hauteur de 9 à 14 millions de m³ par an, pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation et les activités industrielles.
- « *Socle granitique du nord-ouest de la Corse* », FR-EG-619 (données 2016). Cette masse d'eau d'une superficie de 1 750 km² est de type « socle » (socle granitique). Elle présente des écoulements essentiellement libres par son réseau de fissures. Sa nappe d'eau est majoritairement libre. Elle intègre le bassin-versant de la Gravona. Les roches du socle granitique ne sont pas aquifères à l'exception de la partie superficielle (100 premiers mètres environ sous la surface du sol) qui a été soumise à des processus d'altération supergènes. Malgré le faible potentiel en eau souterraine de la masse d'eau, cette dernière est utilisée, à hauteur de 1,5 millions de m³ par an, pour l'alimentation en eau potable de nombreux villages (sources et forages).

Le site d'étude s'inscrit dans le bassin-versant hydrographique de la rivière Gravona, affluent du fleuve Prunelli. La rivière, d'une longueur de 46,5 km, draine un bassin-versant de 318 km². Elle traverse la commune d'Ajaccio au niveau de sa limite est selon un axe nord-sud. Elle se jette dans le fleuve Prunelli à moins d'un kilomètre de l'embouchure de ce dernier, au niveau du golfe d'Ajaccio.

L'aire d'étude rapprochée se situe à 750 mètres à l'ouest de la Gravona. Elle n'est concernée par aucun cours d'eau permanent ou temporaire.

La confluence de la rivière Gravona et du fleuve Prunelli ainsi que l'embouchure de ce dernier sont identifiés comme une zone humide par l'atlas départemental. Cette dernière d'une superficie de 49,5 ha a plus d'un kilomètre de l'aire d'étude rapprochée.

3 Sensibilités environnementales



Figure 6 : Réseau hydrographique à proximité du site d'étude, Biotope 2022

3 Sensibilités environnementales

1.2.2 Zonages réglementaires

La commune d'Ajaccio est rattachée au SDAGE de Corse 2016-2021.

Zone de répartition des eaux

Zones de répartition des eaux : Zones comprenant les bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques et systèmes aquifères définis dans le décret du 29 avril 1994. Ce sont des zones où est constatée une insuffisance, autre qu'exceptionnelle des ressources par rapport aux besoins. Elles sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau. Les seuils d'autorisation et de déclaration du décret nomenclature y sont plus contraignants. Dans chaque département concerné, la liste de communes incluses dans une zone de répartition des eaux est constatée par arrêté préfectoral.

Le département de la Corse-du-Sud ne possède pas de liste de communes incluses dans une zone de répartition des eaux.

Zones vulnérables aux nitrates

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Sont désignées comme zones vulnérables les zones où :

- *les eaux superficielles ont subi ou montrent une tendance à l'eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote et qui présentent une teneur en nitrates supérieures à 18 mg/L.*
- *les eaux souterraines sont considérées comme atteintes par la pollution (teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l ou sans tendance à la baisse au-dessus de 40 mg/l).*

Dans ces zones, les agriculteurs sont tenus de respecter la réglementation liée à la Directive Nitrates, déclinée dans un Plan d'Action National lui-même décliné en un Plan d'Action Régional.

La délimitation des zones vulnérables sur le bassin Corse n'a pas fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

SAGE et Contrat de milieux

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il s'agit d'un instrument permettant la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE). Pour cela, le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Il identifie également les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs, en énonçant des priorités d'actions et en édictant des règles particulières d'usage.

La commune d'Ajaccio est rattachée au SAGE des bassins versants de la Gravona, du Prunelli et des Golfes d'Ajaccio et de Lava. Ce document est actuellement en cours d'élaboration.

Le périmètre du SAGE ouvre une superficie de 830 km² et concerne 25 communes.

La Commission Locale de l'Eau a d'ores et déjà publié la stratégie retenue dans le cadre de l'élaboration du SAGE. Sept enjeux sont définis sur ce territoire, ils concourent à l'atteinte du bon état des eaux imposée par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Un contrat de milieux est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Ce programme d'actions volontaire et concerté sur 5 ans avec engagement financier contractuel peut constituer une déclinaison opérationnelle d'un SAGE).

Un contrat de baie concernant le golfe d'Ajaccio est actuellement en discussion.

3 Sensibilités environnementales

Continuité écologique – Cours d'eau classés en listes 1 et 2

Les articles L. 214-17 et L. 214-18 du Code de l'Environnement imposent aux Préfets coordonnateurs de Bassins de disposer de deux listes de classement des cours d'eau :

- la liste 1, destinée à préserver l'état actuel, comprend les cours d'eau sur lesquels tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique ne pourra plus être autorisé ou concédé. Cette liste comprend les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux :
 - o qui sont en très bon état écologique,
 - o ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant,
 - o ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire, sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.
- la liste 2, établie pour les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, pour lesquels il est nécessaire de restaurer les conditions de la continuité écologique : tout ouvrage existant devra donc avoir mis en œuvre les dispositions nécessaires (circulation piscicole et sédimentaire) dans un délai de 5 ans après la publication des listes.

Un cours d'eau peut être classé dans l'une des deux listes ou bien dans les deux, ceci afin d'éviter systématiquement toute dégradation de la situation existante et accélérer la reconquête de la continuité écologique.

La commune d'Ajaccio n'est pas concernée par ce zonage.

Inventaire des zones de frayères, de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole et des crustacés

En application de l'article L. 432-3 du code de l'environnement, un inventaire des zones de frayères et des zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole doit être réalisé dans chaque département, en vue de la protection du patrimoine piscicole. L'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixe la liste des espèces de poissons et de crustacés concernées et la granulométrie caractéristique de leurs frayères qui doivent être protégées.

Le département de la Corse-du-Sud ne dispose pas d'un inventaire des zones de frayères, de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole et des crustacés.

Périmètres de protection des captages AEP

Selon le plan des servitudes de la commune, le secteur n'est pas concerné ni par un captage, ni par un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.

L'aire d'étude rapprochée se situe au niveau de deux masses d'eau souterraine, toutes deux exploitées pour l'alimentation en eau potable. La nappe superficielle, située entre 2 et 3,5 mètres sous la surface du sol, est recouverte d'une couche peu épaisse et très perméable. Elle est donc sensible aux risques de pollution. Le secteur d'étude n'est pas concerné par un captage d'alimentation en eau potable, ni par un périmètre de protection.

L'aire d'étude rapprochée n'est concernée par aucun cours d'eau, ni zone humide identifiée. La rivière Gravona se situe à plus de 750 mètres à l'est du site d'étude.

3 Sensibilités environnementales

1.3 Sols

Sources : Carte géologique Ajaccio, BRGM ; Note géologique n°1120, BRGM ; « *Problématique de la pollution des sols aéronautiques* », Note technique de la DGAC, mars 2007

1.3.1 Contexte géologique et pédologique

Le secteur d'étude est établi sur un soubassement granitique. La rivière Gravona a fortement marquée la géologie du secteur en déposant pendant la période Quaternaire de nombreuses nappes d'alluvions au cours de phénomènes de sédimentation fluviales, formant ainsi des terrasses alluviales discontinues. La vallée de Gravona présente une direction générale nord-est sud-ouest.

La géologie de l'aire d'étude rapprochée est composée de formations fluviales. Plus particulièrement, les affleurements du cours inférieur de la Gravona sont formés par des alluvions grises, recouvrant des alluvions argileuses brunes. Ces alluvions sont constituées par des galets de granites dans une matrice sableuse ou argilo-sableuse. Les alluvions grises sont composées de sables gris et de galets de granits intacts, tandis que les alluvions argileuses brunes présentent quelques galets granitiques altérés et parfois même pulvérulents.

Les sondages réalisés par le passé dans le secteur permettent de disposer de données concernant la lithologie du sous-sol. Le sondage n° BSS002NEFC (11202X0143/CAMPO), localisé à 400m du site d'étude, dans la couche géologique Fy3/Fy2, indique la présence de sables sur une profondeur de 17 mètres, puis une couche de limons d'une épaisseur de 5 mètres et enfin une couche d'alluvions sur au moins 2 mètres. Du fait de leur épaisseur, ces couches présentent une certaine stabilité.

1.3.2 Qualité des sols

Le sol en place au sein de l'aire d'étude rapprochée est quasi totalement imperméabilisé. Ces zones correspondent en effet à des zones de parkings.

L'aire d'étude rapprochée est constituée de formations fluviales Quaternaires déposées par la Gravona. Le substrat est, quant à lui, composé de granite.

Le sol en place au niveau du site d'étude est en quasi totalement imperméabilisé. Il s'agit, en effet, à l'heure actuelle de parkings.

3 Sensibilités environnementales

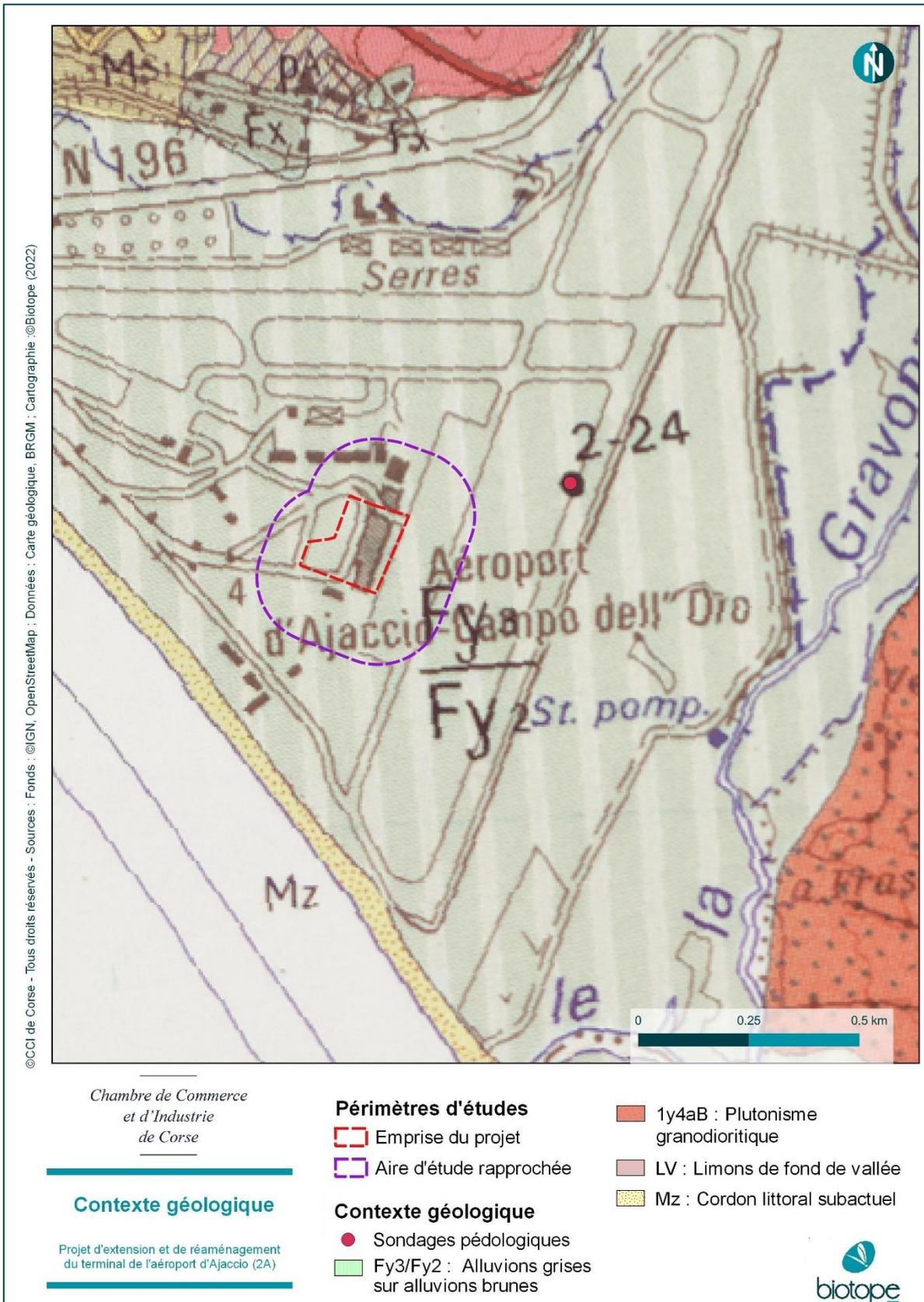


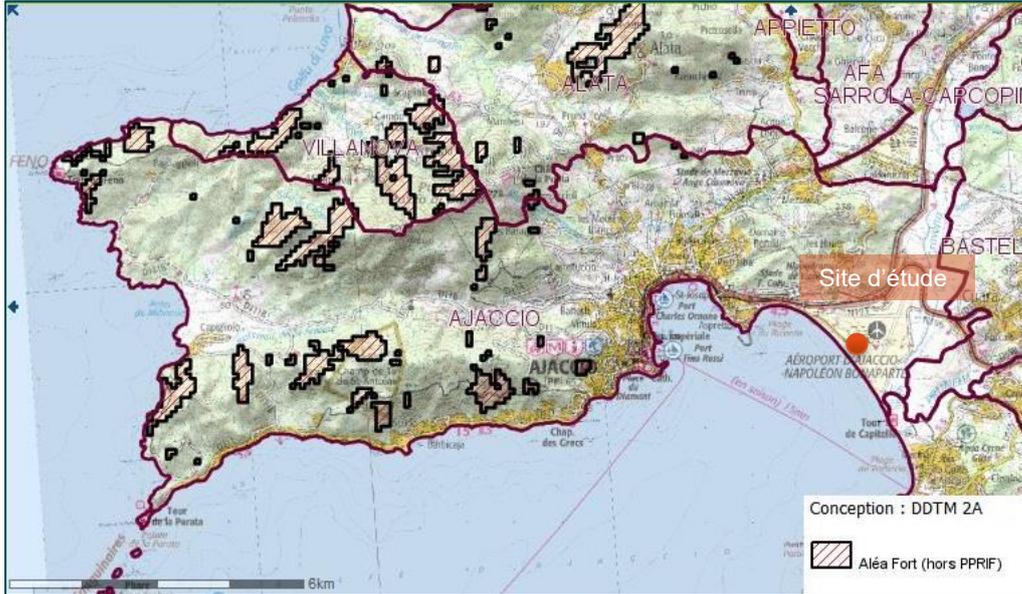
Figure 7 : Extrait de la carte géologique au niveau de la zone d'étude, Biotope 2022

3 Sensibilités environnementales

2 Risques majeurs

Sources : Georisques.gov.fr ; Dossier départemental sur les risques majeurs sur les risques majeurs de la Corse du Sud, juin 2021 ; Atlas des Zones Submersibles de Corse du Sud ; Plan de Prévention des Risques Inondation de la Gravona, approuvé le 24 août 1999 et révisé le 6 septembre 2002.

Tableau 3 : Référencement des risques majeurs sur la commune d'Ajaccio

Risques recensés sur la commune	Détails
<p>Feu de forêt</p>	<p>Les 124 communes de la Corse du Sud sont concernées par le risque feu de forêt. Toutefois, une analyse des niveaux de risque a été réalisée par la DDTM. En croisant l'aléa et les enjeux retenus, une hiérarchisation des communes a été réalisée, Ajaccio est classée parmi les communes présentant l'indice de risque le plus important.</p> <p>Un Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF) est en cours de formalisation sur la commune d'Ajaccio.</p> <p>Le site d'étude est hors zone d'aléa fort (Source : cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr). Le site d'étude, localisée au sein d'une zone aéroportuaire peu végétalisée, est concerné par un aléa feu de forêt très faible.</p>  <p>Figure 8 : Zones soumises à un aléa feu de forêt fort (Source : cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr)</p> <p>➤ Site d'étude concerné par le risque de feu de forêt : <u>OUI (très faible)</u></p>
<p>Inondation - débordement cours d'eau</p>	<p>Du fait de son régime météorologique méditerranéen et contenu des caractéristiques physiques et hydrologiques des cours d'eau, le territoire d'Ajaccio est soumis, lors de forts épisodes pluvieux (printemps et autonome) majoritairement à des phénomènes de crues torrentielles et de</p>

3 Sensibilités environnementales

ruissellement urbain. Ainsi, la commune d'Ajaccio est dotée de trois Plans de Prévention des Risques naturels prévisible d'Inondation :

- PPRI de la Gravona prescrit le 09/04/1996 et approuvé le 24/08/1999 révisé le 06/09/2002,
- PPRI du Prunelli approuvé le 14 septembre 1999,
- PPRI Arbitrone-Madonuccia-Remodio prescrit le 05/01/2002 et approuvé le 31/05/2011.

Elle fait également l'objet d'un Programme d'Action de Prévention contre les Inondations (PAPI) labellisé fin 2011. Cet outil de contractualisation a pour objectif de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Enfin, Ajaccio bénéficie de la démarche de Territoires à Risque Important identifiés en Corse en 2011 et arrêté par arrêté préfectoral du 04/02/2013.

L'ensemble de ces éléments permet d'établir que :

- L'aire d'étude rapprochée est localement concernée par un aléa inondation moyen.
- Le site du projet n'est pas concerné par le risque inondation par débordement de cours d'eau et est localisé en dehors du périmètre du PPRI.

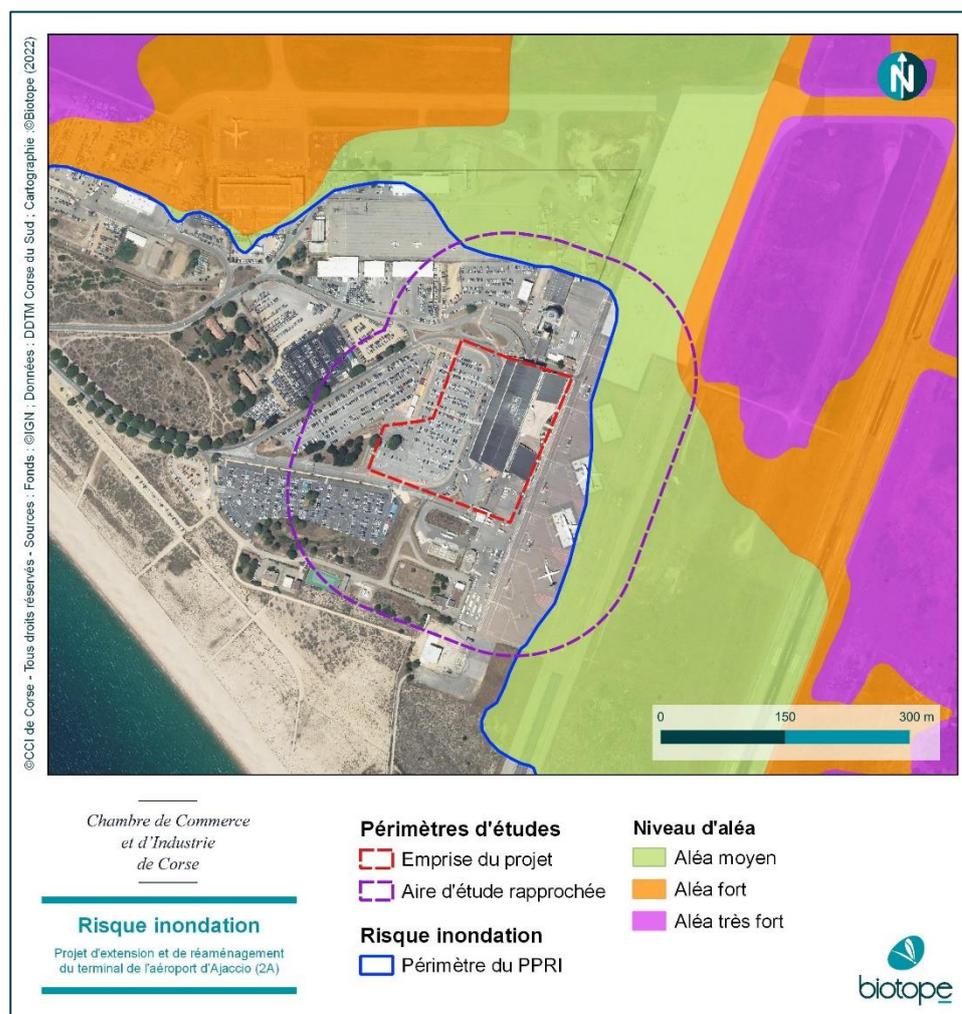


Figure 9 : Aléa inondation par débordement de cours d'eau, Biotope 2022

➤ **Site du projet concerné par le risque d'inondation (débordement cours d'eau) : NON**

3 Sensibilités environnementales

L'aire d'étude rapprochée se situe dans une zone potentiellement sujette aux inondations de caves.

Inondation - remontée de nappe

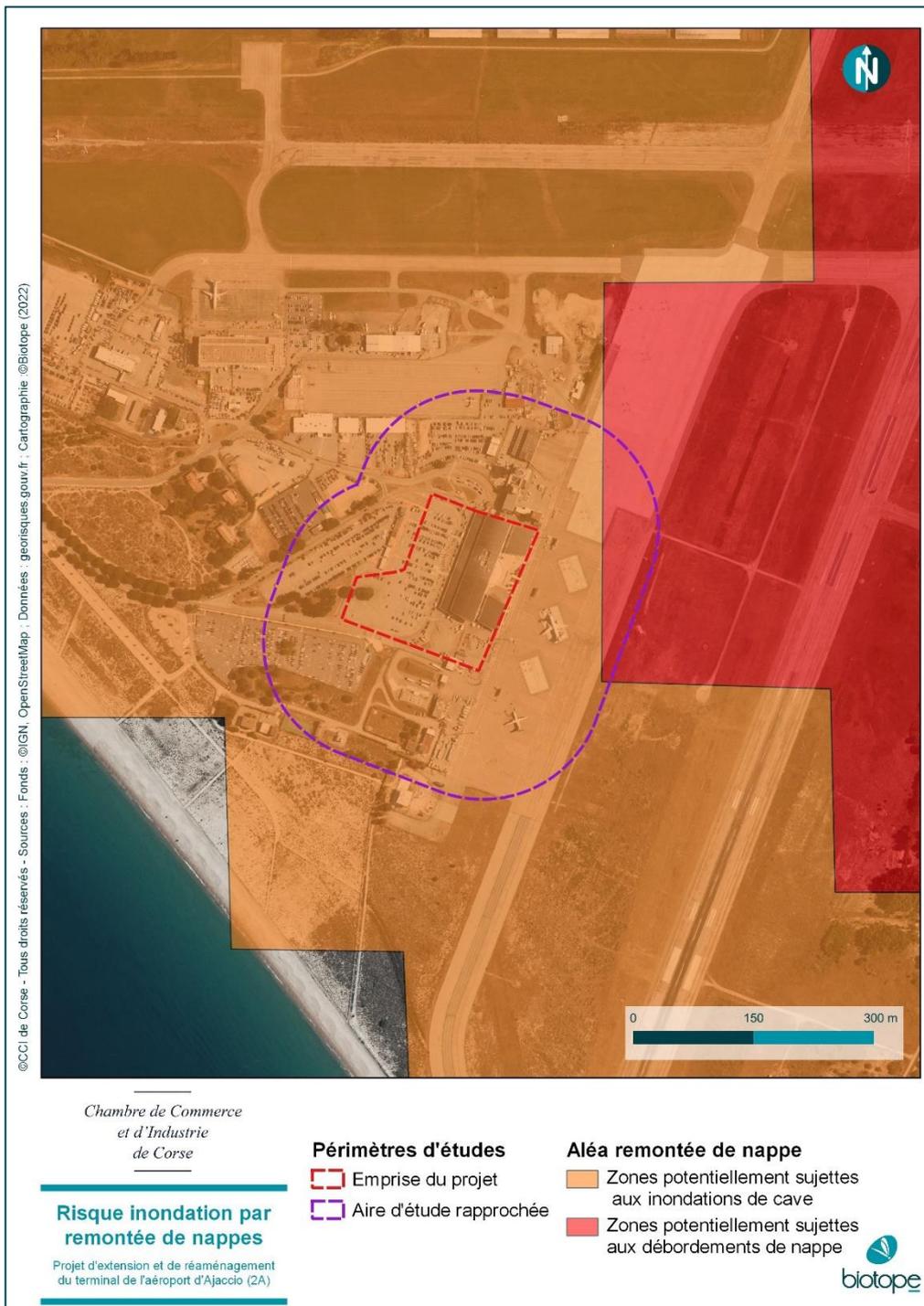


Figure 10 : Risque inondation par débordement de nappe au niveau de l'aire d'étude rapprochée, Biotope 2022

➤ Site du projet concerné par le risque d'inondation (remontée de nappe) : [OUI](#)

3 Sensibilités environnementales

L'aire d'étude rapprochée est dans sa quasi-entièreté située hors zone à risque de submersion marine.

Risques littoraux



Figure 11 : Risque de submersion marine au niveau de l'aire d'étude rapprochée, Biotope 2022

➤ Site du projet concerné par le risque de submersion marine : **NON**

3 Sensibilités environnementales

Mouvements de terrain	<p>Aucun mouvement de terrain ni cavité n'est recensé au niveau de l'aire d'étude rapprochée.</p> <p>➤ Site du projet concerné par le risque mouvement de terrain : <u>NON</u></p> <p>L'ensemble de l'aire d'étude rapprochée est concerné par un aléa retrait-gonflement des argiles faible.</p> <p>➤ Site du projet concerné par l'aléa retrait et gonflement des argiles : <u>FAIBLE</u></p>
Séisme	<p>Zone sismique 1, risque très faible – Absence de contraintes constructives</p> <p>➤ Site du projet concerné par le risque sismique : <u>TRES FAIBLE</u></p>
Transport de Matières Dangereuses par route	<p>L'aire d'étude rapprochée est, en partie, traversée par des axes routiers notamment empruntés par des camions pour l'approvisionnement en carburant de l'aéroport. Aussi en cas d'accident, selon la nature de l'accident et des matières transportées, l'aire d'étude peut être concernée.</p> <p>➤ Site du projet concerné par le risque TMD route : <u>OUI</u></p>
Transport de Matières Dangereuses par la canalisation	<p>Ajaccio est traversée par plusieurs canalisations de transport de matières dangereuses.</p> <p>Selon les informations disponibles sur la carte des servitudes d'utilité publique du PLU d'Ajaccio, l'aire d'étude rapprochée et ses abords ne sont pas concernés par la présence de canalisation souterraine de transport de gaz</p> <p>➤ Site du projet concerné par le risque TMD canalisation : <u>NON</u></p>
Transport de Matières Dangereuses par voie maritime	<p>Le transit de marchandises en Corse s'effectue principalement par la voie maritime. Le port d'Ajaccio est un pôle central et un point de ravitaillement. Ainsi, dans la baie d'Ajaccio circulent chaque jour des navires de transports de marchandises mais également des cimentiers, des gaziers, des pétroliers.</p> <p>Ces navires circulent essentiellement sur la partie est de la baie au droit de la pointe d'Aspretto avec la présence de la base aéronautique navale et de la zone de Saint Joseph (parc à hydrocarbure), situés à environ 2,5 km de l'aire d'étude rapprochée. En cas d'accident, selon la nature de l'accident et les matières transportées, l'aire d'étude peut être concernée.</p> <p>Pour mémoire, le transport de produits dangereux par voie maritime est strictement réglementé. La probabilité d'occurrence d'un accident est donc faible.</p> <p>➤ Site du projet concerné par le risque TMD voie maritime : <u>OUI (probabilité d'occurrence faible)</u></p>
Risque industriel	<p>La commune d'Ajaccio accueille 12 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont quatre sont classées à hauts risques (SEVESO). Deux d'entre eux bénéficient de PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). L'aire d'étude rapprochée se situe en dehors du périmètre d'un PPRT.</p> <p>L'aire d'étude rapprochée est concernée par deux ICPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BP France : une installation de distribution et de stockage d'hydrocarbures. Cet établissement est sous le régime de l'autorisation et n'est pas concerné par le statut SEVESO. - Air TOTAL France : une installation de stockage d'hydrocarbures. Cette installation est en fin d'exploitation. Elle est sous le régime de l'autorisation et n'est pas concerné par le statut SEVESO.

3 Sensibilités environnementales

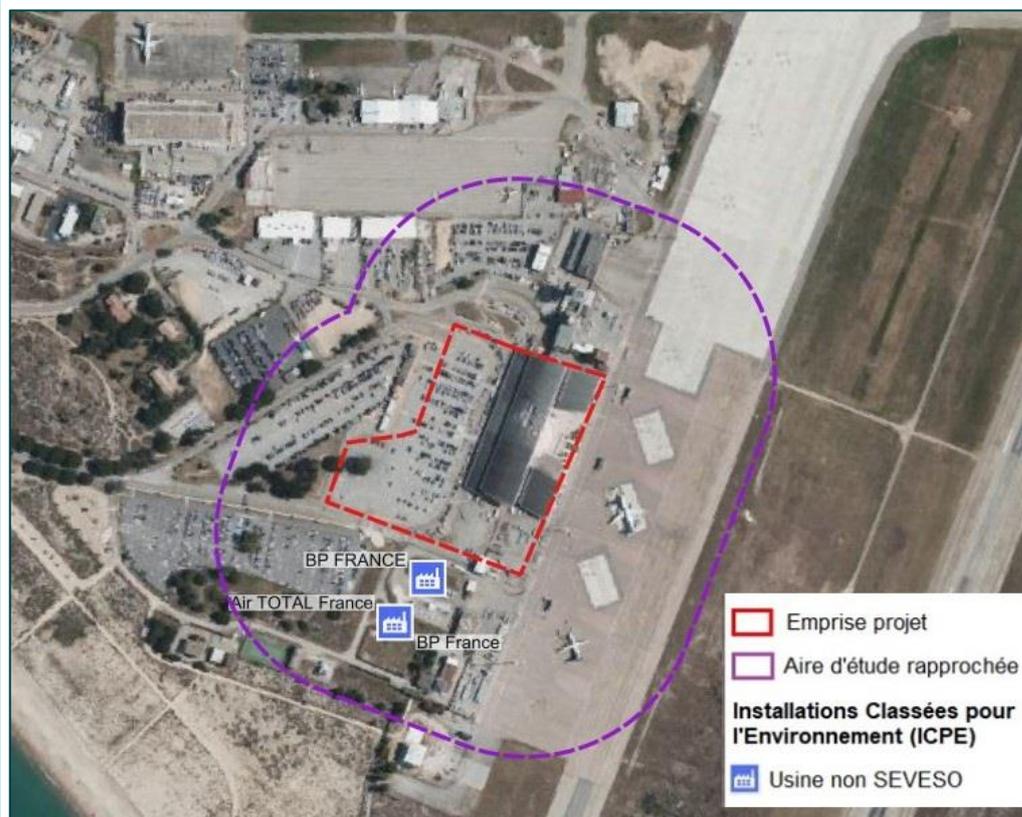


Figure 12 : Installations Classées Pour l'Environnement au niveau de l'aire d'étude rapprochée, Biotope 2022

➤ Site du projet concerné par le risque industriel : **OUI**

Risque de rupture de barrage

La commune d'Ajaccio est concernée par le risque de rupture de barrage en lien avec le barrage de Tolla. Cet ouvrage est situé sur le bassin-versant du Prunelli.

En cas de rupture, l'aire d'étude rapprochée peut potentiellement être concernée par l'onde de submersion. Face à ce risque, dont la probabilité d'occurrence est faible, voire extrêmement faible dans le cas d'une rupture brutale et complète, aucune mesure d'urbanisme n'est applicable dans le département.

➤ Site du projet concerné par le risque de rupture de barrage : **OUI (probabilité d'occurrence faible)**

3 Sensibilités environnementales

3 Milieu naturel

L'analyse de ce compartiment de l'environnement a été réalisé sur la base des données bibliographiques disponibles ainsi que le passage de 1 expert naturaliste in situ le 24 janvier 2022.

3.1 Espaces naturels d'intérêt

3.1.1 Espaces naturels réglementés

5 zonages réglementaires se situent dans l'aire d'étude éloignée, un est en contact avec l'aire d'étude rapprochée.

Tableau 4 : Espaces réglementés concernant le patrimoine naturel à proximité du projet

Type de site, code, intitulé et surface	Localisation et distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Principales caractéristiques et éléments écologiques
Zone Spéciale de Conservation, Directive Habitats FR 9402017 « Golfe d'Ajaccio » 47 374 hectares	Ce site Natura 2000, exclusivement maritime, est localisé au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée, à une distance de 230 mètres.	Le golfe d'Ajaccio est composé d'une composition végétale rare, l'herbier de posidonie. Cette espèce protégée représente un habitat très important pour de nombreuses espèces. Le golfe d'Ajaccio rassemble à la fois de grandes criques et baies, des récifs et des grottes marines submergées ou semi submergées. C'est un milieu qui accueille de nombreuses espèces notamment le Grand dauphin ainsi que la Patelle géante.
Zone Spéciale de Conservation, Directive Habitats FR 9400619 « Campo dell Oro » 39 hectares	Ce site se localise sur une partie du littoral au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée à une distance de 125 mètres.	Ce site principalement constitué de landes et de dunes présente des formations végétales et une faune d'une très grande originalité. Outre les groupements uniques pour la Corse de landes denses à Genet de Salzmann, on trouve en abondance sur ce site une espèce végétale d'intérêt européen ; la Linaire jaune (<i>Linaria flava</i>). Ce secteur sablonneux de Campo dell'Oro abrite l'unique station mondiale d'un mollusque terrestre endémique protégé au niveau national l'Escargot de Corse (<i>Helix ceratina</i>) et considéré en Danger Critique de disparition par l'UICN.
Zone de Protection Spéciale, Directive Oiseaux FR 9410096 « Iles Sanguinaires, golfe d'Ajaccio » 47 412 hectares	Ce site Natura 2000, exclusivement maritime, est localisé au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée, à une distance de 230 mètres.	Les îles sanguinaires sont un abri d'exception pour une grande variété d'oiseaux. Elles sont l'habitat notamment du Faucon pèlerin et de la Fauvette pitchou. Il y est répertorié aussi plusieurs espèces différentes de goéland présents sur ses falaises, dont le Goéland d'Audoin. Malgré la forte fréquentation touristique du lieu, qui représente une source de pression importante, une des plus importantes colonies de Cormoran huppé de Corse y est présent.

3 Sensibilités environnementales

<p>Zone de Protection Spéciale, Directive Oiseaux</p> <p>FR 9412001</p> <p>« Colonie de Goélands d'Audouin d'Aspretto/Ajaccio »</p> <p>1,6 hectares</p>	<p>Ce site Natura 2000 se localise à 2,2 km au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée.</p>	<p>Ce site est localisé au niveau d'une jetée de protection d'un petit port militaire. Il accueille une colonie de reproduction de Goélands d'Audouin, abritant entre 50 et 70% des effectifs français de ce laridé méditerranée, selon les années, depuis 2000. Il s'agit de l'une des trois colonies pérennes de France depuis 1996. A cela s'ajoute un succès de reproduction élevé ce qui n'est pas le cas sur les autres sites français. Le site est aussi original par sa localisation péri-urbaine d'Ajaccio sur un site artificiel.</p>
<p>Arrêté de Protection de Biotope</p> <p>FR 3800535</p> <p>« Landes à Genêt de Salzman de Campo dell'Oro »</p> <p>8,7 hectares</p>	<p>Ce site se localise à environ 150 mètres du projet.</p>	<p>Les espèces visées sont l'Escargot de Corse (80 à 90% de la population mondiale) et la Linaire jaune de Corse (plusieurs milliers de pieds).</p>

3 Sensibilités environnementales

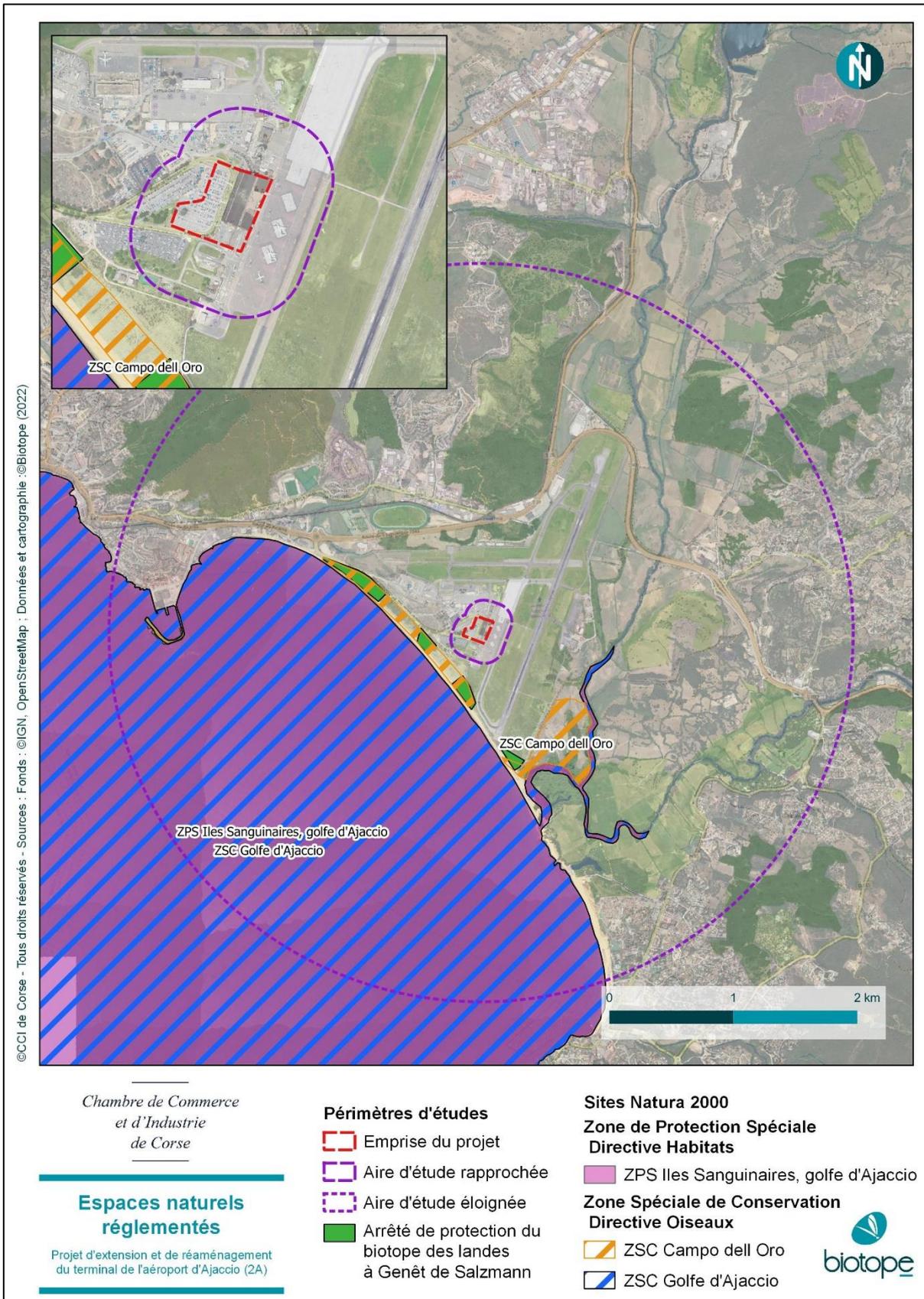


Figure 13 : Espaces naturels réglementés au sein de l'aire d'étude éloignée, Biotope 2022

3 Sensibilités environnementales

3.1.2 Espaces sous maîtrise foncière

Le Conservatoire du littoral est un établissement public qui a pour mission l'acquisition de terrain sur le littoral afin de les protéger de l'artificialisation. Les terrains acquis sont, par la suite, confiés aux collectivités territoriales pour leur gestion.

Des terrains acquis par le Conservatoire du littoral sont localisés :

- en bordure sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée : il s'agit d'une lande qui s'étire à l'arrière de la plage ;
- au sud-est de l'aire d'étude rapprochée et en partie au sein de cette dernière : il s'agit d'une ensemble de terrains humides, composé de prairies pâturées et de boisements.

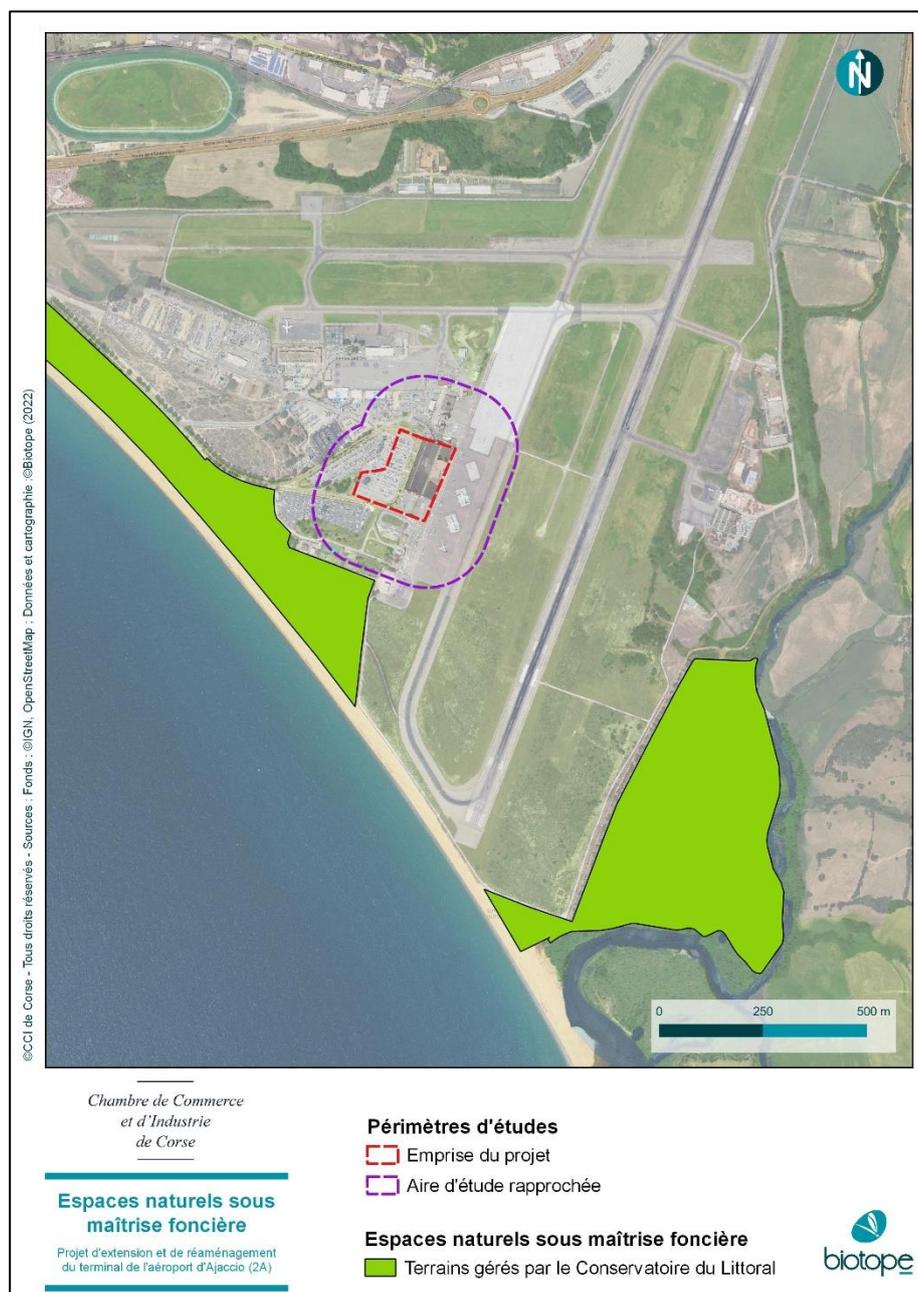


Figure 14 : Terrains acquis par le Conservatoire du Littoral à proximité de la zone d'étude, Biotope 2022

3 Sensibilités environnementales

3.1.3 Espaces naturels d'inventaire

La richesse faunistique et floristique de l'environnement de la ville d'Ajaccio est mise à l'évidence par la présence de nombreux espaces faisant partie d'un zonage inventaire.

Les inventaires ZNIEFF ont pour but d'identifier et de décrire des zones naturelles d'intérêt écologique, participant au maintien des écosystèmes. Dans le périmètre d'étude éloignée du projet, 2 sites sont identifiés. L'ensemble des sites appartiennent au ZNIEFF Type 1.

La cartographie et le tableau ci-dessous localisent et présentent les espaces naturels inventoriés présents dans l'aire d'étude éloignée :

Tableau 5 : Espaces inventoriés concernant le patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude rapprochée

Type de site, code, intitulé et surface	Localisation et distance par rapport à l'emprise directe du projet	Principales caractéristiques et éléments écologiques
ZNIEFF de type 1 940004130 « Dune de Porticcio, Zone humide de Prunelli Gravona, Zone humide de Caldannicia » 432 hectares	Cette ZNIEFF se situe à 60 mètres au sud et sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée.	<p>Le site est localisé au niveau de la plaine de la Gravona et de son embouchure.</p> <p>On recense sur toute la longueur du secteur un réseau de zones humides entretenant des relations écologiques étroites entre elles. La plus importante d'entre elles est localisée au niveau de l'embouchure de la Gravona et du Prunelli. L'état de conservation du milieu est assez bon, bien que la qualité des eaux de la Gravona à ce niveau du bassin versant soit plutôt médiocre.</p> <p>Le site constitue une importante étape migratoire pour l'avifaune en Corse occidentale sur le plan qualitatif. Il a une fonction d'aire de repos et de nourrissage lors des différentes migrations. Ces zones humides possèdent un rôle épuratoire important sur les cours d'eau et permettent de limiter la pollution rejetée au niveau de leur embouchure.</p> <p>On peut rencontrer une très grande variété d'espèces animales et végétales, dont beaucoup sont caractéristiques des zones humides et notamment des oiseaux limicoles, comme par exemple l'Aigrette garzette, le Chevalier Gambette ou le Combattant varié. Plusieurs espèces sont également nicheuses sur le site tels que le Guêpier d'Europe ou le Pipit rousseline.</p> <p>La Cistude d'Europe est recensée sur le site mais présente de faibles effectifs.</p> <p>Concernant la plage et l'arrière-plage, la présence du rarissime Escargot de Corse (<i>Helix ceratina</i>) (seule localité mondiale) et de la Linaire jaune de Corse sont des enjeux majeurs de ce site.</p> <p>On note aussi la présence de plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaires dont des landes à Genêts de salzmann en position abyssale, uniques en Corse (et au monde) par leur couverture au sol.</p> <p>Ce site a néanmoins fait l'objet de divers aménagements depuis un siècle.</p>

3 Sensibilités environnementales

<p>ZNIEFF de type 1 940030580 « Digue d'Aspretto » 1 hectare</p>	<p>Cette ZNIEFF se localise à 2,2 km au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée.</p>	<p>La digue d'Aspretto est située au cœur même de la base aéronavale du quartier d'Aspretto appartenant à l'armée de terre. Elle est constituée par une digue venant fermer le port militaire et par de petits rochers émergents au-dessus de la mer dans la continuité de la digue.</p> <p>La zone est colonisée çà et là par une végétation rudérale, particulièrement développée au niveau du grand terre-plein central. Les rochers en contact avec l'eau présentent un nombre important d'anfractuosités et de cachettes possibles pour les jeunes oiseaux. Le site accueille une colonie de reproduction de Goélands d'Audouin, abritant entre 50 et 70% des effectifs français de ce laridé méditerranée.</p> <p>Les petits rochers émergents au-dessus de la mer en continuité de la digue accueillent des populations de Patelles géantes (<i>Patella ferruginea</i>)</p> <p>L'ensemble des rochers constituant la digue est colonisé par l'Hémidactyle verruqueux (<i>Hemidactylus turcicus</i>).</p>
--	---	---

3 Sensibilités environnementales

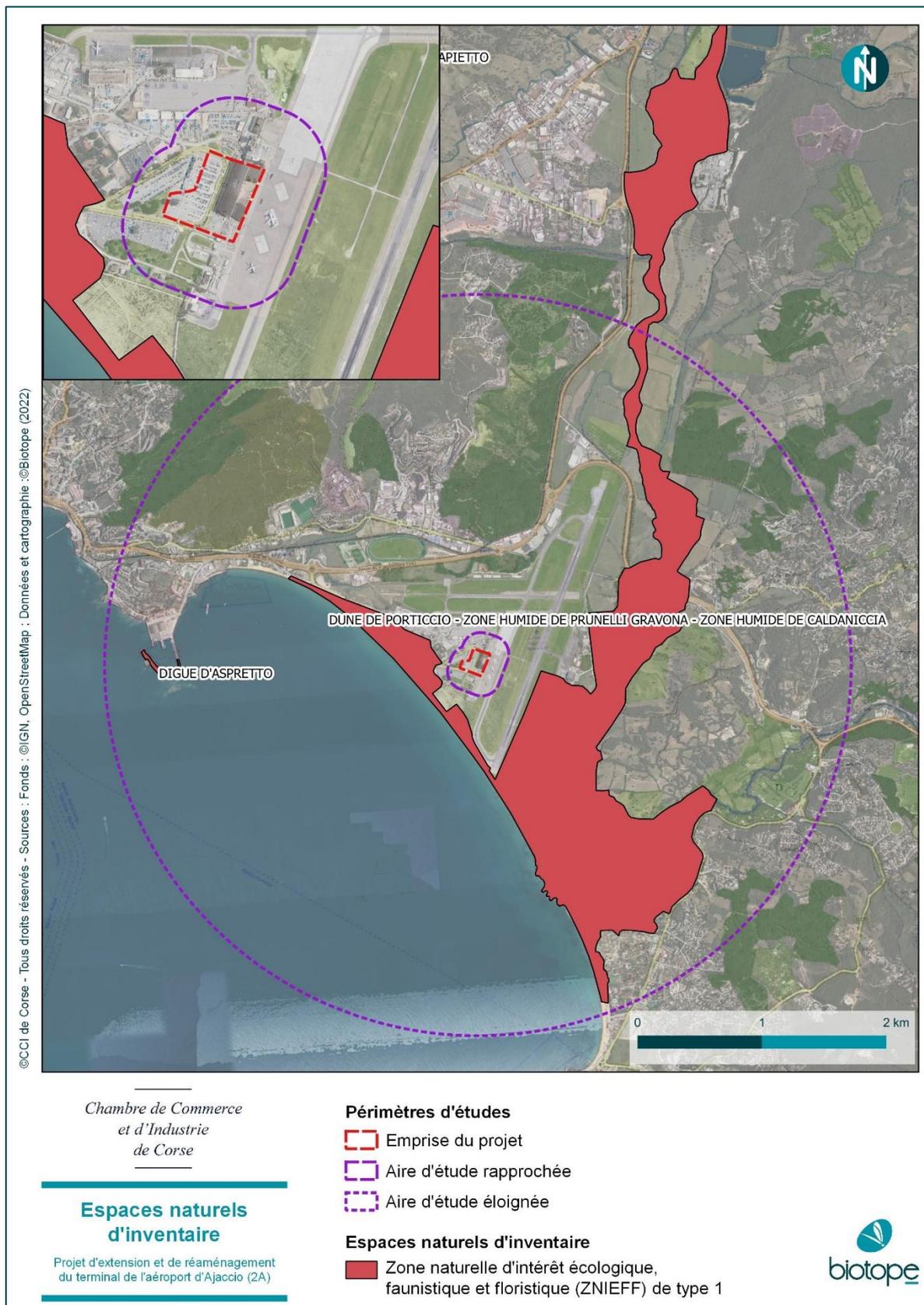


Figure 15 : Espaces naturels d'inventaire au sein de l'aire d'étude rapprochée, Biotope 2022

3 Sensibilités environnementales

L'aire d'étude rapprochée est bordée au sud-ouest par le golfe d'Ajaccio et son cordon littoral. L'ensemble de ces espaces naturels sont classés en ZNIEFF de type 1 mais également en ZPS et en ZSC, principalement pour la présence de l'Escargot de Corse (seule localité mondiale), de l'habitat naturel d'intérêt communautaire des landes à Genêts de Salzmänn mais aussi de la Linaire jaune de Corse, espèce végétale d'intérêt européen. L'Arrêté de Protection de Biotope (APB) « Landes à Genêt de Salzmänn de Campo dell'Oro » se situe en limite rapprochée de la partie la plus littorale de l'aire d'étude rapprochée et l'intercepte même très localement. Les espèces visées par cet APB sont l'Escargot de Corse (80 à 90% de la population mondiale) et la Linaire jaune de Corse (plusieurs milliers de pieds).

3 Sensibilités environnementales

3.1.4 Zones humides

Les zones humides sont « *des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (CE. Art. L211-1).

Le site d'étude n'est pas concerné par les zones humides référencées à ce jour par l'atlas des zones humides de Corse réalisé par l'OEC. La zone humide identifiée la plus proche est la confluence de la rivière Gravona et du fleuve Prunelli et son embouchure. Cette dernière d'une superficie de 49,5 ha se situe en dehors de l'aire d'étude rapprochée, à environ 850 mètres au sud-est (*Cf. carte du réseau hydrographique*).

3.1.5 Continuités écologiques

Le PADDUC vaut en Corse SRCE. Il comprend d'ailleurs une Trame Verte et Bleue.

La quasi-totalité de l'aire d'étude éloignée, dont l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée, se situe au sein d'un réservoir de biodiversité relevant de la sous-trame basse altitude.

Plusieurs autres réservoirs et corridors de biodiversité sont concernés par l'aire d'étude éloignée : un réservoir de biodiversité de la sous-trame continuité aquatique correspondant à la zone humide de l'embouchure du fleuve Prunelli, trois réservoirs de piémont et vallée ainsi que des corridors les reliant entre eux.

3 Sensibilités environnementales

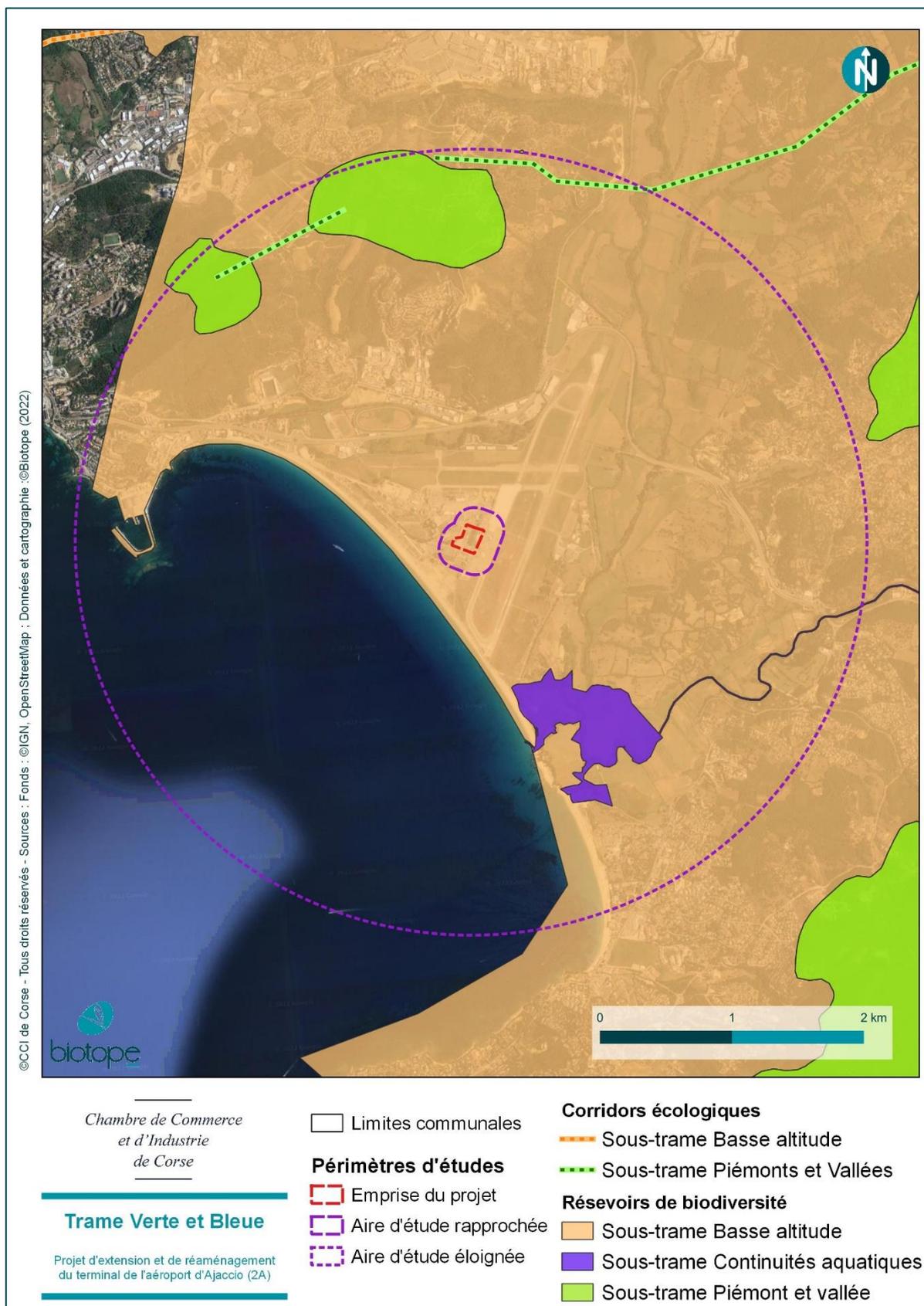


Figure 16 : Trame Verte et Bleue au niveau de l'aire d'étude éloignée, Biotope 2022

3 Sensibilités environnementales

3.2 Repérage de terrain

Cette pré-évaluation des enjeux écologiques permet un premier avis d'expert quant à la faisabilité du projet et la prise en compte des éléments floristiques et faunistiques d'intérêt avéré ou potentiel du secteur.

3.2.1 Analyse bibliographique

Bilan des données disponibles		
Bibliographie et données publiques disponibles relatives au site d'étude		
Flore	Recorbet, 2003	Linaire jaune (<i>Linaria flava</i>), LRF NT, LRC NT, An.II, PN
Invertébrés	Ripken, 1994	Escargot de Corse (<i>Tyrrhenaria ceratina</i>), LRF CR, PN
Amphibiens	-	-
Reptiles	Recorbet, 2005	Hémidactyle verruqueux (<i>Hemidactylus turcicus</i>), PN
Oiseaux	Open Obs	Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>), PN, LRF VU, LRC NT Milan royal (<i>Milvus milvus</i>), LRF VU, LRC NT, PN Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>), LRF EN, LRC DD, PN
LRF : Liste rouge France ; LRC : Liste rouge Corse ; An.I : Annexe I de la Directive Oiseaux ; An.II/IV : Annexe II ou IV de la Directive Habitats ; PN : Protection nationale LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique ; DD : données insuffisantes		
État des connaissances		
FAIBLE	MOYEN ou VARIABLE	BON

La bibliographie est issue de la base de données OpenObs (consultation mars 2022) sur le site d'étude et ses abords immédiats.

Les espèces les plus remarquables, à savoir la Linaire jaune et l'Escargot de Corse, sont présents en périphérie du périmètre d'inventaire mais ne sont pas présents ni potentiels dans ce périmètre. En effet, les milieux auxquels ils sont liés ne sont pas présents et sont cantonnés à l'extérieur de l'enceinte de l'aéroport.

3 Sensibilités environnementales

3.2.2 Analyse de terrain

Contexte écologique et principaux habitats présents

Contexte écologique

Le site d'étude s'inscrit dans un contexte très anthropisé, à savoir le parking de l'aéroport d'Ajaccio. Par conséquent, la majorité des habitats sont des secteurs totalement anthropisés et goudronnés avec très peu de végétation. Un secteur naturel est présent à l'ouest et correspond à une zone boisée de pins.

Principaux habitats naturels et semi-naturels présents

Trois types d'habitats sont présents au sein de la zone d'étude :

- Plantation de Pin, sur la frange ouest
- Zones anthropisées, majoritaires (parkings, bâtiments),
- Zone rudéralisée, en bordure de la zone de pins

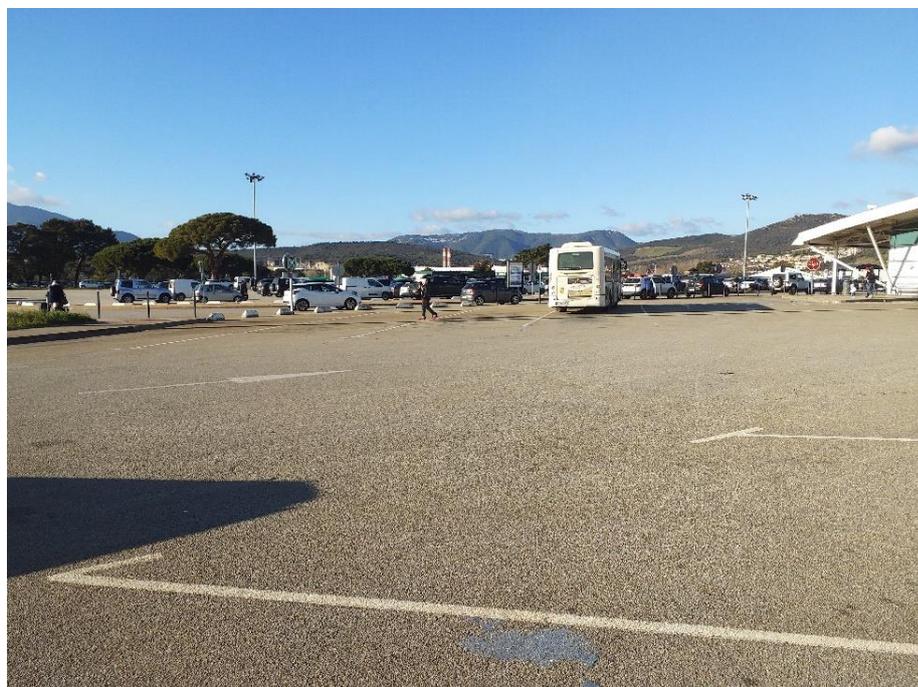


Terminal de l'aéroport d'Ajaccio

3 Sensibilités environnementales



Zone de plantation de pins – secteur ouest



Zones de parking

Enjeu de conservation ?

Faible compte tenu du caractère fortement anthropique de la zone

©CCI de Corse - Tous droits réservés - Sources : Fonds : ©BING ; Données et cartographie : ©Biotope (2022)



Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

Habitats naturels

Projet d'extension et de réaménagement
du terminal de l'aéroport d'Ajaccio (2A)

 Périmètre d'inventaire

Habitats naturels

-  Plantation de pins
-  Zone anthropisée
-  Zone rudéralisée



Figure 17 : Habitats naturels, Biotope 2022

3 Sensibilités environnementales

Fonctionnalité écologique

Attractivité pour les différentes sous-trames

Le site d'étude ne présente pas de milieu naturel à haute valeur écologique : en raison de son caractère fortement anthropisé, les fonctionnalités écologiques sont très faibles.

Les habitats utilisés par la faune et la flore constituent des habitats secondaires.

Éléments remarquables

Certains supports sont utilisés par l'avifaune pour la nidification (pins et terminal de l'aéroport).

Flore

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité

Faible/Moyenne/Forte

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos

La flore sur l'aire d'étude est cantonnée aux espaces naturels à l'ouest, au niveau du boisement de pins et de la zone rudéralisée associée. Il s'agit d'espèces communes.

La Linaire jaune de Corse (*Linaria flava subsp. sardoa*), présente en périphérie de l'aéroport, est absente du périmètre des inventaires (habitats non favorables).

Enjeu de conservation

Faible

3 Sensibilités environnementales

Invertébrés terrestres (insectes)

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité			Faible Moyenne/Forte
Cortèges habitats	d'espèces	et Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Cortège des espèces communes et anthropophiles		Vulcain (<i>Vanessa atalanta</i>), Piéride du navet (<i>Pieris napi</i>), Grande Sauterelle verte (<i>Tettigonia viridissima</i>) ... ;	Alimentation, reproduction dans les zones de prairie (frange ouest)
Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'utilise les milieux de l'aire d'étude rapprochée pour l'accomplissement de son cycle biologique. Les milieux très anthropisés limitent les cortèges présents. L'Escargot de Corse n'est pas potentiel sur le périmètre d'inventaire en raison de l'absence de son habitat.			
Enjeu de conservation		Faible	

Poissons et faune aquatique

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Éléments remarquables / obstacles à l'écoulement / points de vigilance / commentaires
Pas de milieu propice à ce groupe sur l'aire d'étude immédiate.

Amphibiens

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité		Faible Moyenne/Forte
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires/photos		
Aucune espèce n'est susceptible de fréquenter l'aire d'étude rapprochée en raison de l'absence de point d'eau (pas de site de reproduction) et d'une très forte anthropisation.		
Enjeu de conservation		Faible

3 Sensibilités environnementales

Reptiles			
Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.			
Diversité		Faible Moyenne/Forte	
Cortèges habitats	d'espèces et	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Cortège anthropophiles	d'espèces	Lézard sicilien (<i>Podarcis siculus</i>) - LC	Alimentation dans les zones de prairies (frange ouest)
Légende des abréviations : PN : protection nationale ; DH 2 & 4 : Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats			
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires/photos			
La diversité en reptiles sur l'aire d'étude rapprochée est très faible, notamment en raison de la très forte anthropisation du site.			
Enjeu de conservation		Faible	

3 Sensibilités environnementales

Oiseaux

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité		Faible/Moyenne/Forte
Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Cortège d'espèces anthropophiles	Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>) – PN, LC Corse, NT France	Nidification potentielle au niveau des bâtiments en place (terminal notamment)
	Etourneau unicolore (<i>Sturnus unicolor</i>) – PN, LC Corse	
Fringilles	Moineau cisalpin (<i>Passer italiae</i>) – LC Corse, LC France	Alimentation et nidification potentielle dans les zones les plus naturelles (pins de la frange ouest)
	Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>), LRF EN, LRC DD, PN	
	Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>) – PN, LC Corse, LC France	
	Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) – PN, LC Corse, VU France	
	Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>) – PN, LC Corse, VU France	
	Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) – PN, LC Corse, VU France	
Légende des abréviations : PN : protection nationale		
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos		
Le cortège des espèces potentielles sur l'aire d'étude rapprochée est très réduit en raison notamment de la petite superficie du site et de son caractère très anthropisé.		
Certaines espèces peuvent utiliser les zones les plus naturelles pour la nidification (fringilles dans les pins de la frange ouest), même si la zone est très réduite en superficie ; l'aire d'étude rapprochée constitue une zone secondaire pour ces espèces.		
D'autres espèces peuvent nicher au niveau du terminal existant, sous les avancées de toit (Hirondelle de fenêtre) ou dans des cavités du bâtiment (Etourneau unicolore, Moineau cisalpin et friquet).		
Enjeu de conservation	Modéré	

3 Sensibilités environnementales

Mammifères terrestres

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité			Faible Moyenne/Forte	
Cortèges habitats	d'espèces	et	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Cortège anthropophiles	des espèces		Rat noir (<i>Rattus rattus</i>) – LC France	Alimentation
<i>Légende des abréviations : PN : protection nationale</i>				
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires/ photos				
La superficie et la nature très anthropisée de l'aire d'étude rapprochée ne permet pas une grande diversité de mammifères terrestres. Aucune espèce patrimoniale ou protégée n'est potentiellement présente.				
Enjeu de conservation			Faible	

3 Sensibilités environnementales

Chauves-souris			
Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.			
Diversité			Faible Moyenne/Forte
Cortèges habitats	d'espèces	et Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Espèces anthropophiles		Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) – PN, LC Corse, NT France Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>) – PN, LC Corse, LC France Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>) – PN, LC Corse, NT France Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) – PN, LC Corse, NT France	Alimentation, gîte possible dans les bâtiments bordant l'aire d'étude rapprochée (terminal)
Légende des abréviations : PN : protection nationale ; DH 4 : Annexe 4 de la Directive Habitats			
La zone d'étude n'est pas favorable à une grande diversité de chiroptères. Les espèces les plus anthropophiles peuvent chasser au niveau du parking de l'aéroport (lampadaires) ou en lisière du boisement de pins. Certaines espèces anthropophiles peuvent gîter dans les bâtiments du terminal existant.			
Enjeu de conservation		Faible à modéré	

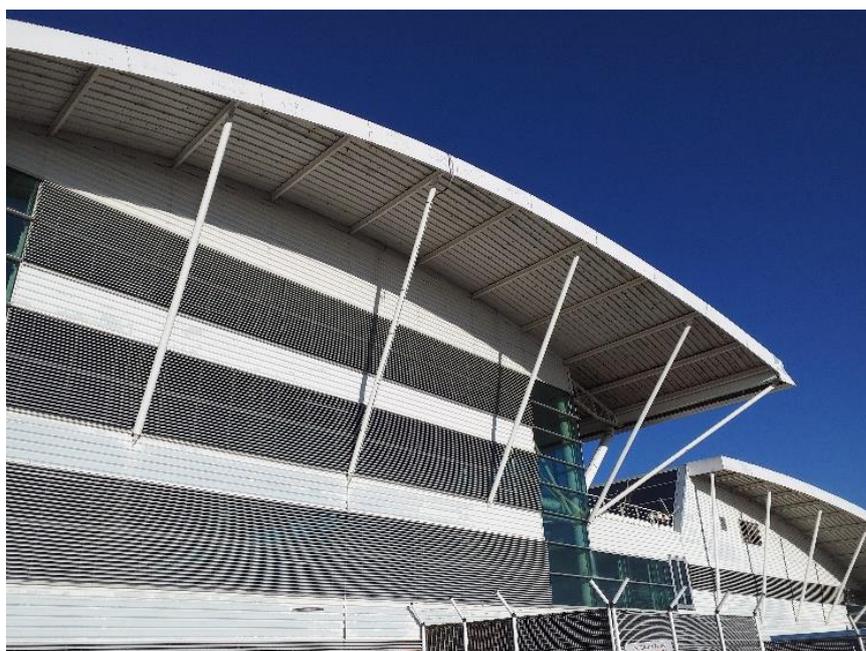
3 Sensibilités environnementales

3.2.3 Synthèse des enjeux écologiques

Les enjeux écologiques pressentis au regard des milieux en présence sont déclinés dans le tableau suivant et la carte de la page suivante.

Tableau 6 : Synthèse des enjeux écologiques pressentis

Niveau d'enjeu pressenti	Localisation	Sensibilités pressenties
Faible	Parking de l'aéroport, zones anthropisées	Pas d'enjeu particulier, ne constitue pas de site d'alimentation ou de reproduction pour la faune.
Modéré	Zone de pins (frange ouest)	Site de nidification potentiel pour plusieurs espèces de fringilles ; site d'alimentation pour l'avifaune commune.
	Terminal existant	Site de nidification potentiel pour plusieurs espèces d'oiseaux (Hirondelle de fenêtre, Etourneau unicolore, Moineau cisalpin et friquet), présence potentielle de gîte à chiroptères



Terminal existant – site possible de nidification d'oiseaux anthropophiles et de chiroptères



©CCI de Corse - Tous droits réservés - Sources : ©BING ; Données et cartographie ©Biotope (2022)



*Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse*

Enjeux écologiques

Projet d'extension et de réaménagement
du terminal de l'aéroport d'Ajaccio (2A)

 Périmètre d'inventaire

Niveau d'enjeu

 Faible

 Modéré



Figure 18 : Enjeux écologiques, Biotope 2022



3 Sensibilités environnementales

4 Milieu humain

4.1 Occupation du sol et usages

Sources : Corine Land Cover 2018 ; Géoportail ; INSEE

4.1.1 Occupations des sols

Ajaccio est une ville de près de 80 km² comptant 70 000 habitants, soit une densité de population de 860 hab/km². Son territoire est composé à près de 60% de terrains naturels, puis à 21 % de terrains urbanisés et à 19 % de terrains agricoles.

L'urbanisation est principalement localisée sur la partie littorale dans le creux de la baie. Les terrains agricoles sont essentiellement situés dans la continuité de l'urbanisation et jouxtent des terrains de type naturel.

Le site prend place à l'est du territoire communal d'Ajaccio, à cinq kilomètres du centre-ville. L'aire d'étude rapprochée se localise au cœur de la zone aéroportuaire. Comme le montre Corine Land Cover (2018), cette dernière est longée au nord-ouest par une zone industrielle, celle de Vazzio et à l'est par des prairies à usage agricole.



Figure 19 : Occupation du sol au droit de l'aire d'étude (Source : Géoportail, Corine Land Cover 2018)

L'emprise du projet intercepte des zones revêtues actuellement utilisés côté ville pour le stationnement des véhicules légers et des bus et côté piste pour le stockage des appareils.

4.1.2 Zones à usage d'habitation et équipements

La zone à usage d'habitation la plus proche se localise à environ 1,3 kilomètre au nord de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit du quartier des hauts du Vazzio.

L'aéroport d'Ajaccio constitue un lieu recevant du public. En 2019, l'aéroport a accueilli 1,6 million de passagers.

3 Sensibilités environnementales

Plusieurs types d'équipements recevant du public sont localisés à plus d'un kilomètre de l'aire d'étude éloignée :

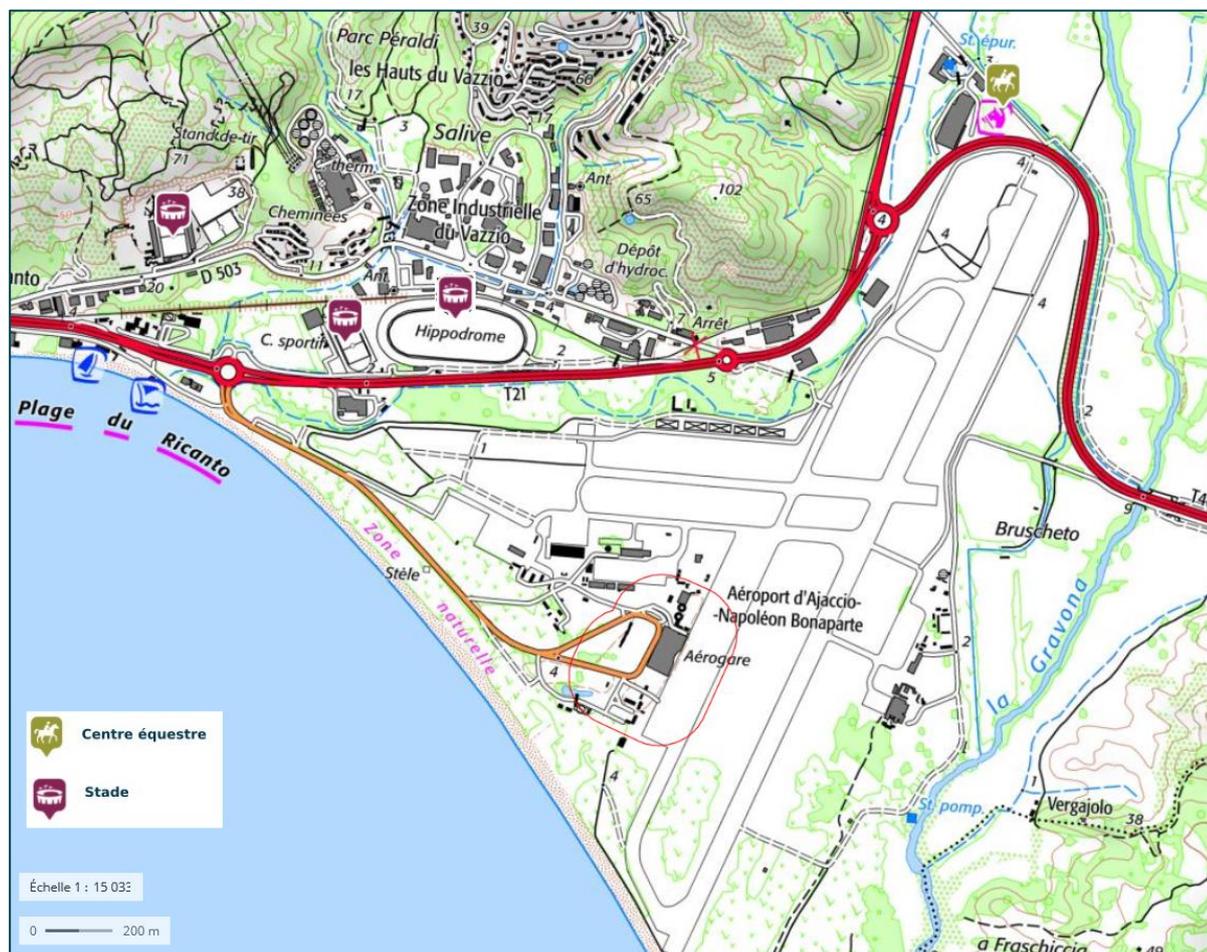


Figure 20 : Équipements à proximité de l'aire d'étude rapprochée (Source : Géoportail)

3 Sensibilités environnementales

4.1.3 Autres activités économiques

En 2015, la commune d'Ajaccio comprenait 14 700 établissements actifs, relevant pour plus de la moitié du domaine du commerce, des transports, et des services divers. Deux zones d'activités sont implantées sur le territoire communal ; la zone industrielle de Baléone et celle du Vazzio, toutes deux situées au nord de l'aire d'étude rapprochée.

L'aéroport d'Ajaccio est le premier aéroport corse en nombre de passagers. En 2019, il a accueilli 1,6 millions de passagers et près de 15 000 mouvements commerciaux. L'aéroport dessert principalement la France métropolitaine, l'Italie et quelques destinations en Europe (Belgique, Suisse, Italie, etc.). Ce dernier connaît une évolution régulière des mouvements aériens d'environ + 2,5 % par an.

En plus du trafic commercial, les principales autres activités recensées sont

- Activité fret et postale (centre de tri postal pour la Corse du sud) ;
- Activité pour la lutte contre les incendies (base sécurité civile) ;
- Évacuations sanitaires vers les hôpitaux continentaux ;
- Présence de la base de maintenance opérationnelle d'Air Corsica ;
- Aviation de loisir (aéro club, hélicoptères, et aviation d'affaires).

L'aire d'étude rapprochée est située au cœur de l'aéroport international d'Ajaccio. Ce dernier accueille 1,6 millions de passagers par an sur des vols commerciaux. Il héberge également des activités de fret, postale et de loisirs.

L'aire d'étude rapprochée ne présente pas de zones à usage d'habitation. Quelques équipements sportifs (hippodrome, centres sportifs) et de loisirs (centres équestres) se localisent à plus d'un kilomètre de l'aire d'étude rapprochée.

3 Sensibilités environnementales

4.2 Voiries et réseaux

Sources : Géoportail ; Principaux flux de transport de la Corse en 2018, Observatoire Régional des Transports de la Corse, avril 2019 ; Réseaux-et-canalisation.gouv.fr ; PLU d'Ajaccio, Fiche d'information relative aux risques présentés par les canalisations de transport de matière dangereuses, approuvé le 25 novembre 2019.

4.2.1 Infrastructures de transport

L'aire d'étude rapprochée se situe au sein de l'aéroport international Napoléon Bonaparte, anciennement Campo dell Oro.

L'aire d'étude rapprochée intercepte la route de Campo Dell Oro, qui permet l'accès à l'aéroport.



Figure 21 : Réseau routier au droit de l'aire d'étude rapprochée (Source : Géoportail)

3 Sensibilités environnementales

4.2.2 Réseaux de distribution (électricité, eau etc.)

L'aire d'étude rapprochée et ses proches abords sont concernés par la présence de lignes électriques aériennes et souterraines exploitées par EDF et par la ville d'Ajaccio.

Selon les informations disponibles sur le site Réseaux et Canalisations, ces réseaux sont considérés comme sensibles au risque d'endommagement lors de travaux. Le site référence également une canalisation de transport de gaz aux abords de l'aire d'étude rapprochée. La Collectivité de Corse a précisé que, depuis, celle-ci n'existe plus.

Par ailleurs, l'aire d'étude rapprochée est traversée par des réseaux considérés comme non-sensibles au risque d'endommagement lors de travaux, à savoir :

- Une canalisation d'eau potable exploitée par Veolia ;
- Une canalisation d'eau usée ou d'assainissement exploitée par Veolia ;
- Un réseau de communications électroniques, exploité par le groupe Altice et la collectivité territoriale de Corse.

La localisation précise de l'ensemble de ces réseaux n'est pas disponible en ligne.

Par ailleurs, le projet prévoit le dévoiement des réseaux cités ci-avant, compris dans l'emprise du projet.

Le site d'étude se localise au sein de l'aéroport international Napoléon Bonaparte, anciennement Campo dell Oro.

Les données disponibles sur le site Réseaux et Canalisations mettent en évidence la présence de plusieurs réseaux. Une déclaration de travaux à proximité de réseaux (DT-DICT) sera nécessaire avant la réalisation du projet.

3 Sensibilités environnementales

4.3 Urbanisme

Sources : Site internet de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, <https://www.ca-ajaccien.corsica> ; PLU d'Ajaccio, Règlement graphique et écrit, Plan des servitudes d'utilité publique, approuvé le 25 novembre 2019 ; Plan de Prévention des Risques Inondation de la Gravona, approuvé le 24 août 1999 et révisé le 6 septembre 2002.

4.3.1 Loi Littoral

La Loi Littoral affirme le caractère singulier du littoral, en indiquant que « le littoral est une entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur ».

Les dispositions de protection peuvent être regroupées en trois grands types de règles :

- Celles ayant pour objet la maîtrise de l'urbanisation ;
- Celles concernant la protection des espaces littoraux remarquables ;
- Et enfin celles relatives aux conditions d'implantation de nouveaux équipements.

La commune d'Ajaccio est soumise à ladite loi Littoral en tant que ville côtière.

L'article L121-4 du Code de l'Urbanisme stipule que « *les installations, constructions, aménagements de nouvelles routes et ouvrages nécessaires à la sécurité maritime et aérienne, à la défense nationale, à la sécurité civile et ceux nécessaires au fonctionnement des aéroports et des services publics portuaires autres que les ports de plaisance ne sont pas soumis aux dispositions du présent chapitre lorsque leur localisation répond à une nécessité technique impérative.* ».

4.3.2 Schéma de Cohérence Territoriale

Ajaccio fait partie de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien depuis 2001. L'intercommunalité est composée de 10 communes, soit 85 000 habitants. Le siège est situé à Ajaccio, la ville la plus peuplée de l'agglomération.

La réalisation d'un SCoT a été initié en 2010 mais est actuellement différé.

4.3.3 Document d'urbanisme

La commune d'Ajaccio est soumise à un Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé en date du 25 novembre 2019.

Le site d'étude se trouve en zone urbaine (UM). Ce zonage correspond aux constructions et installations aéroportuaires de Campo dell Oro. Le règlement précise que sont interdites « *les constructions à usages autres que d'activités aéroportuaires, économiques et de services* ». Sont ainsi autorisées les constructions liées aux activités aéroportuaires sous réserve des restrictions d'occupation et d'utilisation du sol inhérentes à la prise en compte des risques.

En l'occurrence, l'emprise du projet est concerné l'atlas des zones inondables. Ce classement ne concerne le terminal existant et non son extension. Ainsi les préconisations réglementaires émises ne s'appliquent pas au projet.

L'extrait du PLU ci-dessous montre le zonage et les servitudes concernant plus particulièrement l'aire d'étude rapprochée.

3 Sensibilités environnementales

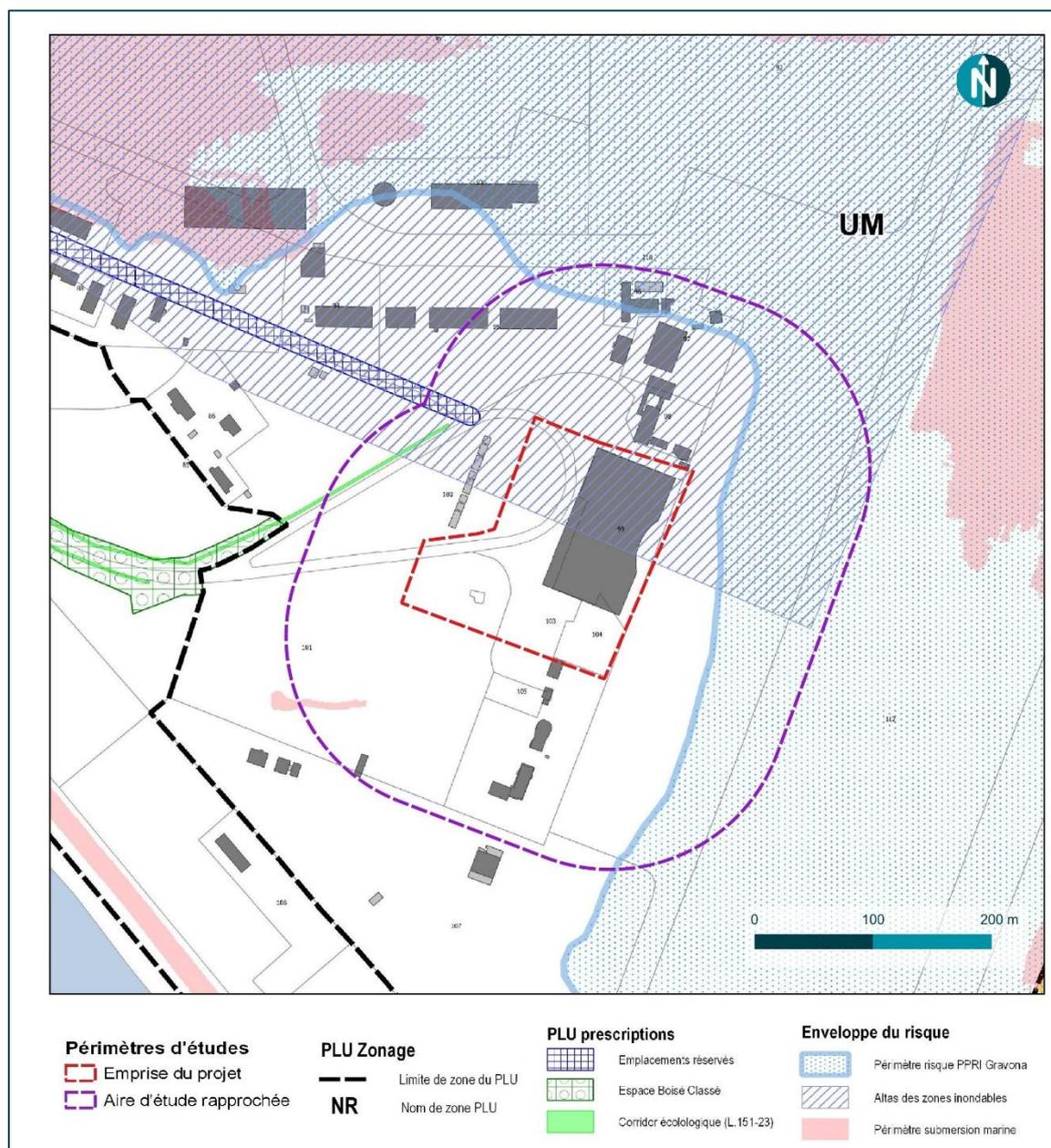


Figure 22 : Extrait du plan de zonage du PLU (Source : PLU d'Ajaccio, approuvé le 25 novembre 2019)

Le site d'étude est classé en zone urbaine (UM). Ce zonage correspond aux constructions et installations aéroportuaires de Campo dell Oro. Y est autorisé les constructions liées aux activités aéroportuaires sous réserve des restrictions d'occupation et d'utilisation du sol inhérentes à la prise en compte des risques présents.

3 Sensibilités environnementales

4.4 Santé – Cadre de vie

Sources : Qualitair Corse

4.4.1 Qualité de l'air

En Corse, c'est l'Association de Surveillance de la Qualité de l'Air (ASQA) Qualitair Corse, agréée par le Ministère, qui est chargée de suivre la concentration des différents polluants dans l'air et d'informer la population sur la qualité de l'air ambiant. Aucune station fixe ne se trouve au sein de l'aire d'étude rapprochée ou à ses proches abords. Les plus proches sont localisées à environ 3,5 km (station péri-urbaine de la Sposata et station industrielle de la Piataniccia).

En 2018, les indices de qualité de l'air de la zone urbaine d'Ajaccio ont été « très bons à bons » 60 % de l'année. La qualité de l'air est jugée moyenne ou médiocre plus de 30 % du temps. Seules 4 journées ont relevé des indices mauvais à très mauvais. A noter, les mois de juin, juillet et août représentent à eux seuls près de la moitié du temps où les indices de qualité de l'air sont moyens ou médiocres.

Avec 860 habitants/km², la commune d'Ajaccio se place comme l'un des centres urbains les plus denses de la Corse, cette population est d'autant plus grande lors des périodes estivales étant donné l'attractivité touristique de la ville. L'aéroport d'Ajaccio connaît, d'ailleurs, une hausse de fréquentation durant les mois de juillet et d'août. Ces deux mois représentent en effet 30% du trafic annuel. L'impact atmosphérique d'un aéroport est lié aux avions au sol (temps de roulage, décollage et atterrissage), aux déplacements des engins et des moteurs auxiliaires de puissance et enfin aux déplacements des usagers pour venir sur la zone aéroportuaire. De plus, la majorité des déplacements en Corse sont effectués en véhicules particuliers, autant par les résidents que par les touristes. Ainsi, les axes routiers présentent des concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) élevées, dépassant en moyenne sur l'année les valeurs limites réglementaires en NO₂.

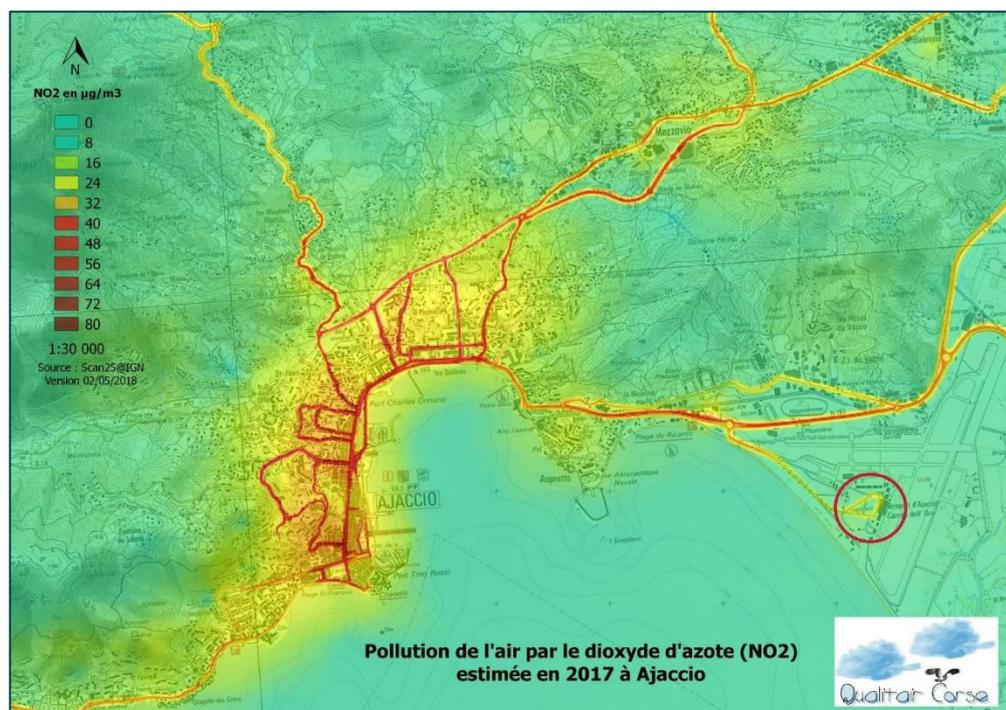


Figure 23 : Modélisation de la pollution atmosphérique par le dioxyde d'azote à Ajaccio (Qualitair Corse)

La qualité de l'air au niveau de l'aire d'étude rapprochée est principalement influencée par l'activité de l'aéroport et plus particulièrement par les flux automobiles des usagers

3 Sensibilités environnementales

4.4.2 Ambiance sonore

L'ambiance sonore du site d'étude est marquée par l'activité de l'aéroport d'Ajaccio. Le décollage et l'atterrissage des vols commerciaux a généralement lieu entre 6h et 23 h. L'aéroport fait l'objet d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB).

Ce document vise à organiser l'urbanisation autour des aéroports dans le but de ne pas exposer de nouvelles populations aux nuisances sonores. L'aire d'étude rapprochée est classée en zone de bruit modéré.

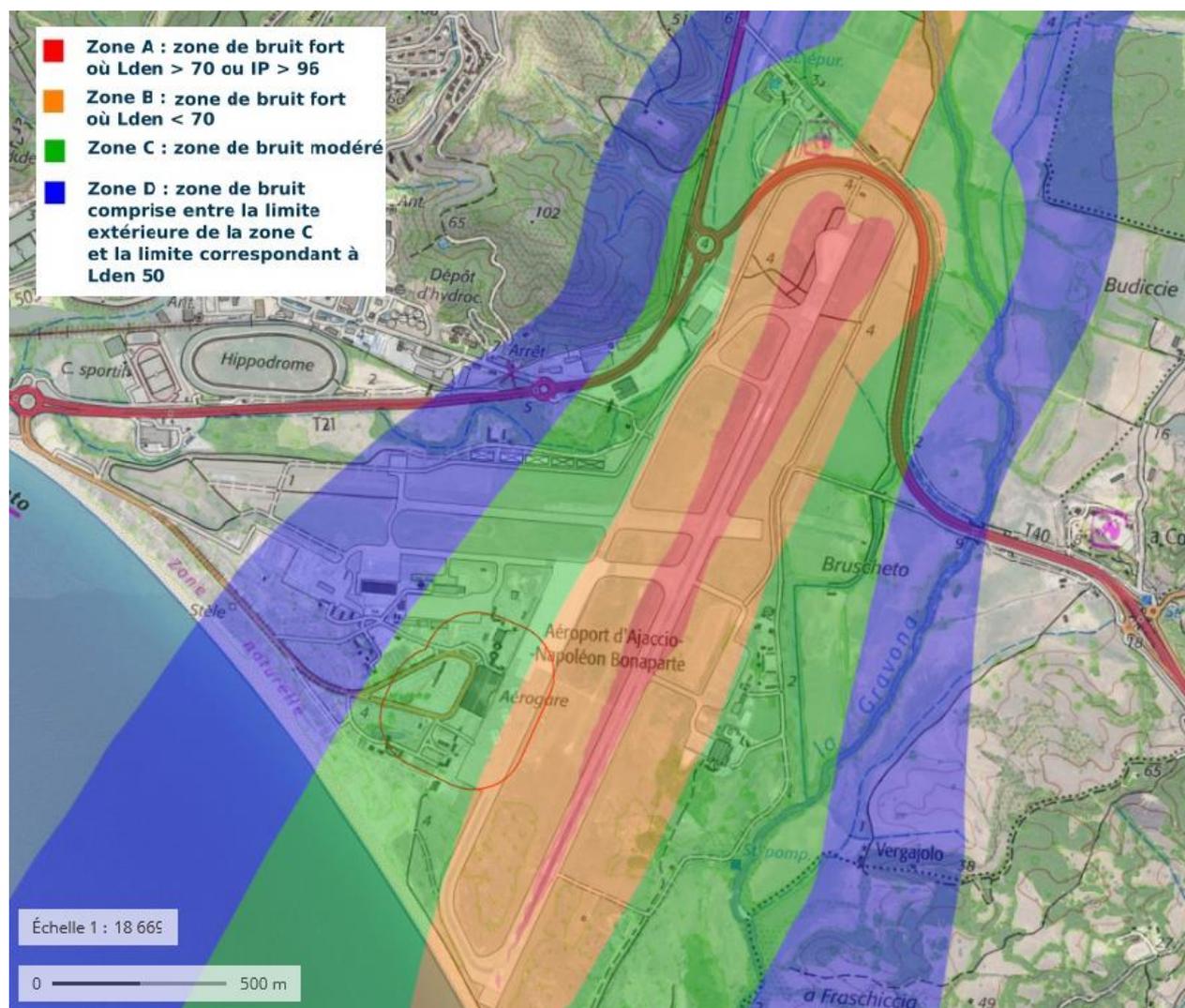


Figure 24 : Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Ajaccio (Source : Géoportail)

La route Campo dell Oro qui concerne l'aire d'étude rapprochée ne fait pas l'objet d'un classement sonore.

L'ambiance sonore de l'aire d'étude rapprochée est marquée par les activités aéroportuaires. L'aéroport d'Ajaccio fait l'objet d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB).

3 Sensibilités environnementales

4.4.3 Sites et sols pollués

La base de données BASOL référence un site pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de l'emprise de l'ancien dépôt pétrolier ESSO. A noter, l'ensemble des installations ont été démantelées et les terres polluées excavées sur deux mètres.

La base de données BASIAS référence 345 activités susceptibles de générer des pollutions sur la commune d'Ajaccio. Quatre sont localisés à proximité de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit :

- D'un dépôt d'hydrocarbures de l'aéroport d'Ajaccio (CSC2A02331 – Esso et Air Total France),
- D'une station de carburant (CSC2A00180 – Ollandini-Avis),
- D'une agence de location de voitures (CSC2A02332 – Europcar),
- D'une agence de location de voitures (CSC2A02333 – Avis).

L'aire d'étude rapprochée est localisée au niveau d'un site identifié dans la base de données BASOL comme étant pollué ou potentiellement pollué. Toutefois, il est à noter que ce site a fait l'objet d'une excavation sur deux mètres des terres polluées.

L'aire d'étude rapprochée est concernée à ses abords par la présence d'un dépôt d'hydrocarbures. Ce dépôt respecte les normes en vigueur et a fait l'objet des autorisations administratives nécessaires. Il comprend des cuves à double enveloppe et est équipé d'un système de contrôle et de recherche de fuites.



Figure 25 : Sites industriels à proximité de l'aire d'étude rapprochée, Biotope 2022

La zone d'étude est localisée dans un secteur concerné par le bruit et par des pollutions de l'air liés à l'activité en présence. Des suivis réguliers sont réalisés par le gestionnaire de l'aéroport.

3 Sensibilités environnementales

5 Paysage et patrimoine

Sources : Atlas des patrimoines, ministère de la Culture ; Atlas des paysages de Corse, DREAL Corse, 2013

 *L'analyse de ce compartiment de l'environnement a été réalisée sur la base des données bibliographiques disponibles.*

5.1 Vestiges archéologiques

Plusieurs zones de sensibilités archéologiques sont connues au niveau de l'aire d'étude éloignée. En revanche, l'aire d'étude rapprochée n'intercepte aucune zone de présomption de prescriptions archéologiques, ni de zones de sensibilités d'un point de vue archéologique.

L'aire d'étude rapprochée n'intercepte pas d'enjeu archéologique connu.

5.2 Monuments historiques

Un monument historique est présent au niveau de l'aire d'étude éloignée :

- La Tour du Capitello, d'architecture militaire, située à 1,5 kilomètres au sud-sud-est de l'aire d'étude rapprochée.

Par ailleurs, un monument historique se localise en limite ouest de l'aire d'étude éloignée :

- Le Lazaret d'Aspretto, bâtiment d'architecture hospitalière, situé à 2,8 kilomètres à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée ;

L'aire d'étude rapprochée n'est pas concernée par un périmètre de protection au titre des monuments historiques.

Aucun périmètre de protection de monuments historiques n'intéresse l'aire d'étude rapprochée.

5.3 Sites classés et inscrits

L'aire d'étude éloignée est concerné par le site inscrit du « *Golfe d'Ajaccio, rivage sud* ». Ce dernier se situe à 950 mètres au sud-est de l'aire d'étude rapprochée.

Aucun site inscrit ou classé n'intéresse l'aire d'étude rapprochée.

La carte de la page suivante localise les intérêts patrimoniaux connus au droit de l'aire d'étude rapprochée et éloignée.

3 Sensibilités environnementales

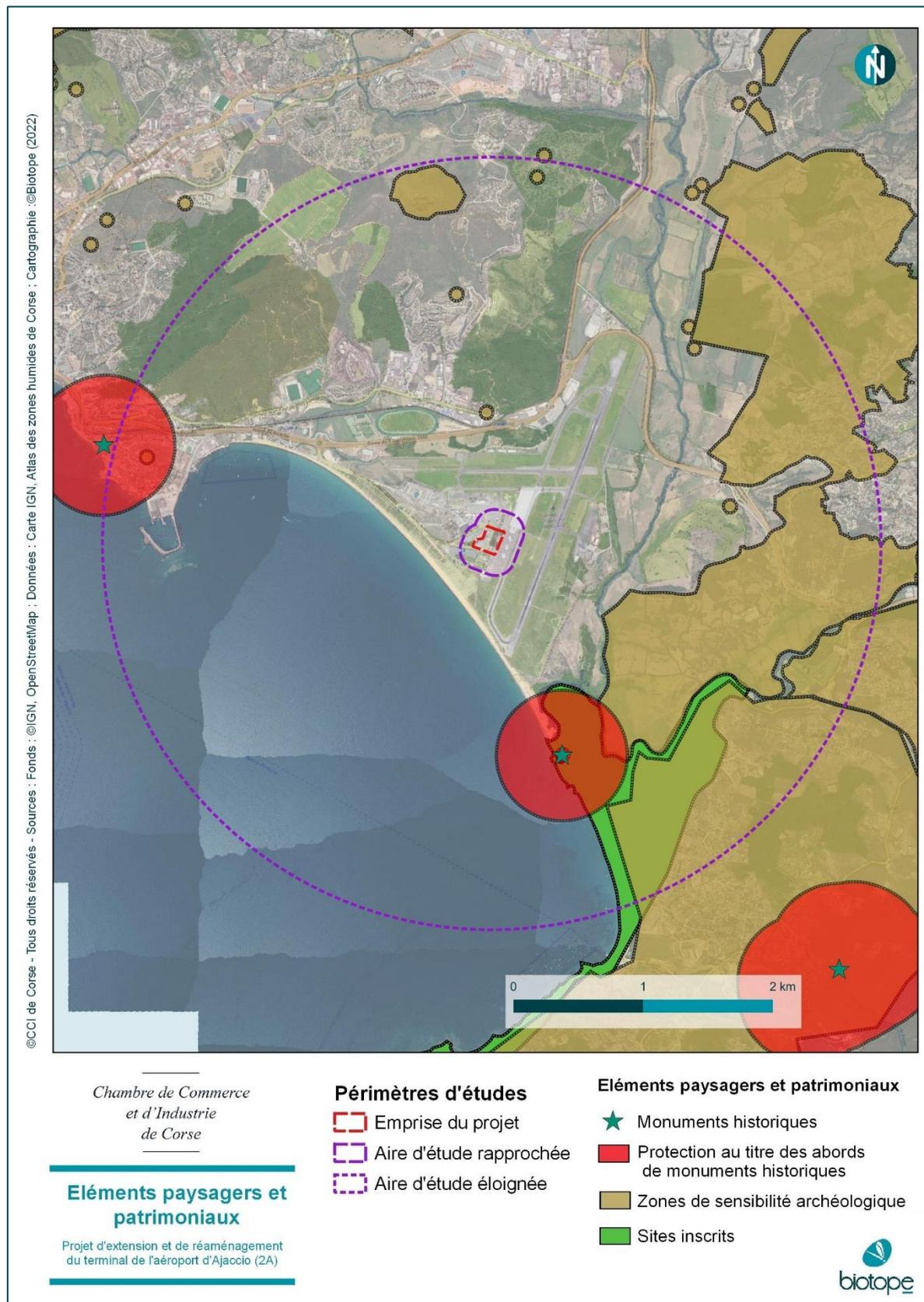


Figure 26 : Eléments paysagers et patrimoniaux au sein de l'aire d'étude éloignée, Biotope 2022

3 Sensibilités environnementales

5.4 Unité paysagère

L'Atlas des paysages de la Corse situe l'aire d'étude rapprochée au sein de l'unité paysagère « 6.02B Plaines de Campo dell Oro ». Cette unité correspond à la plus vaste plaine alluviale de la Corse du Sud. Cette campagne est aujourd'hui en mutation, sous l'effet du développement d'un habitat diffus de l'agglomération de Bastelicaccia et du pôle urbain d'Ajaccio et marqué par la présence de l'aéroport international d'Ajaccio.

Tout près des pistes de l'aéroport, les cours d'eau de la Gravona et du Prunelli se rejoignent, formant à leur estuaire une vaste zone inondable peuplée de roselières, d'oiseaux et de batraciens. La longue plage protégée du Ricanto fait la jonction entre cet espace naturel et la ville.

Le paysage du secteur est une zone naturelle, toutefois marquée par la présence de l'aéroport d'Ajaccio et d'une urbanisation diffuse à l'ouest et à l'est.

3 Sensibilités environnementales

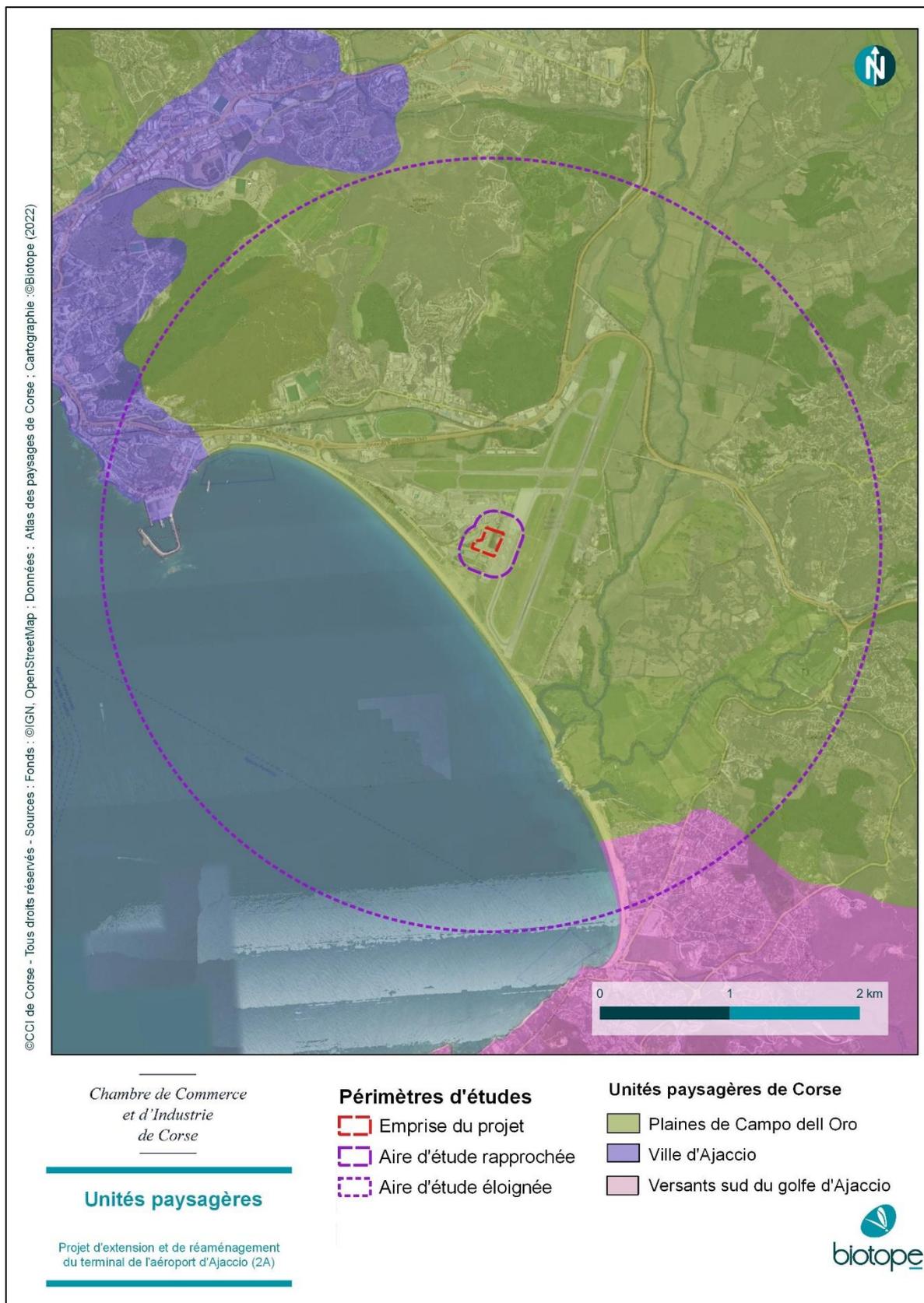


Figure 27 : Unités paysagères au niveau de l'aire d'étude éloignée, Biotope 2022



4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

Cette partie analysera les impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé.

- La **phase travaux** traitée ici concerne toute la durée du chantier.
- La **phase exploitation** fait référence à la période intervenant après la réception du chantier.

1 Milieu physique

1.1 La stabilité des sols

Les opérations projetées nécessiteront des opérations de terrassement qui auront, notamment, pour objectif un niveau en R-1.

Tout au long du chantier, l'équilibre déblais/remblais sera recherché. Malgré cet objectif, à ce stade du projet, sans pouvoir fournir une estimation précise des volumes, le maître d'ouvrage estime que cette balance sera excédentaire et amènera à l'évacuation de déblais. Ces déblais seront évacués dans un centre de traitement adapté. Au préalable, une étude de caractérisation des enrobés sera menée afin de vérifier l'éventuelle présence d'amiante ou d'HAP et apportera le cas échéant des préconisations en matière de traitement de ces remblais.

Une expertise géotechnique sera réalisée en phase d'études PRO/DCE et de réalisation du projet. Elle apportera des éléments complémentaires afin de valider le dimensionnement des équipements (notamment fondations) et apportera le cas échéant des préconisations.

Impact direct, pérenne, négatif, **faible** et survenant à court terme

1.2 La qualité des sols et des eaux

1.2.1 Aspects qualitatifs

La circulation, le stationnement, l'utilisation et l'entretien des engins de chantier entraînent des risques de pollution accidentelle des eaux et du sol (ex : déversement accidentel d'huiles ou de carburants).

Le maître d'ouvrage mettra en œuvre des modalités de travaux visant à réduire considérablement ce risque, au travers de la bonne conduite en phase chantier, notamment vis-à-vis de la prévention contre les pollutions avec l'établissement d'un cahier des charges environnementales qui précisera notamment que :

- L'installation de la **base de chantier** et des **aires de stockage** se fera sur un **secteur déjà revêtu** ;
- La **mise en œuvre des dispositifs spécifiques** pour écarter tout risque de départ de produit, du ciment et de bitume vers le sous-sol (procédures de sécurité) ;
- **Aucune aire de lavage des bétons ou d'engins ne sera réalisée en dehors d'une zone étanche aux écoulements ou avec un système de traitement**, il en est de même pour le ravitaillement en carburant ;
- Des **moyens de surveillance** de tout incident ou accident sera réalisée par l'entreprise réalisant les travaux et par le bureau chargé de la maîtrise d'œuvre et du suivi de chantier ;
- En cas de fuite accidentelle de produits polluants, les intervenants sur le chantier disposeront de **moyens de faire circonscrire rapidement la pollution** générée par les entreprises de travaux (par épandage de produits absorbants et/ou raclage du sol en surface et transport des sols pollués vers des sites de traitement agréés ; et/ou par

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

utilisation de kits anti-pollution équipant tous les engins ; le transport des produits souillés sera mené conformément aux procédures communiquées par le fournisseur.).

La probabilité de survenue d'une pollution en phase chantier est faible puisqu'elle relève principalement d'un événement accident

1.2.2 Aspects quantitatifs

Compte-tenu des faibles profondeurs des eaux souterraines en présence (- 2m à - 3,5 m), la réalisation des fondations peut rendre nécessaire la réalisation de pompages d'eaux d'exhaures.

Au préalable, une étude hydrogéologique adaptée permettra d'évaluer les débits d'exhaure prévisibles.

Le maître d'ouvrage sera accompagné dans sa démarche par un bureau d'étude spécialisé dans la thématique de l'eau qui formalisera en cas de besoin un dossier Loi sur l'eau et proposera des mesures d'adaptation en adéquation avec ce contexte.

Le maître d'ouvrage s'engage à s'assurer d'un chantier et d'un projet respectueux de l'environnement, notamment via l'application d'un certain nombre de mesures/actions telles que :

- Coordination et pilotage de chantier,
- Prévention des pollutions chroniques et accidentelles,
- Traitement des pollutions chroniques et accidentelles,
- Gestion des matériaux et des terres,
- Réalisation d'une étude de caractérisation des enrobés,
- Réalisation d'une étude géotechnique et adaptation des solutions constructives
- Réalisation d'une étude hydrogéologique et adaptation des solutions constructives

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

2 Risques majeurs

Description des impacts induits par le projet sur cette composante

Risques	Le projet est-il concerné par ce risque ?	Mesure associée
Feu de forêt	<p>Le site d'étude est hors zone d'aléa fort (Source : cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr). Le site d'étude, localisée au sein d'une zone aéroportuaire peu végétalisée, est concerné par un aléa feu de forêt très faible.</p> <p>La présence d'un chantier durant plusieurs mois constitue une source potentielle de déclenchement de feux : d'une part, par l'utilisation du matériel (étincelles provoquées par un appareil défectueux) et, d'autre part, au travers des activités de vie des ouvriers.</p> <p>La gestion du risque incendie est un enjeu dont le projet doit tenir compte.</p> <p>➤ Site du projet concerné par le risque de feu de forêt : <u>OUI (très faible)</u></p> <hr/> <p>Potentialité d'aggravation du risque directement, de manière faible, temporaire et survenant à court terme</p>	<p>Coordination et pilotage de chantier</p> <p>Les travaux respecteront les dispositions réglementaires de prévention et de lutte contre le feu.</p>
Inondation	<p>La commune d'Ajaccio est dotée de trois Plans de Prévention des Risques naturels prévisible d'Inondation. L'ensemble de ces éléments permet d'établir que le site n'est pas concerné par le risque inondation par débordement de cours d'eau et est localisé en dehors du périmètre du PPRI.</p> <p>Par ailleurs, les installations du chantier (base de vie, stationnement des engins) seront localisées en dehors des zones soumises au risque inondation.</p> <p>Le site d'étude est concerné par une zone potentiellement soumise aux inondations de cave.</p> <p>➤ Commune soumise à un Plan de prévention des risques inondation : <u>OUI</u></p> <p>➤ Site du projet concerné par le risque d'inondation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Débordement cours d'eau : <u>NON</u> ○ Remontée de nappe : <u>OUI</u> 	/
Risques littoraux	<p>Le site du projet, tout comme la quasi-totalité de l'aire d'étude rapprochée, est située hors zone à risque de submersion marine.</p> <p>➤ Site du projet par le risque de submersion marine : <u>NON</u></p>	/
Mouvements de terrain	<p>Aucun mouvement de terrain ni cavité n'est recensé au niveau de l'aire d'étude rapprochée.</p>	/

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

Risques	Le projet est-il concerné par ce risque ?	Mesure associée
	<p>➤ Site du projet concerné par le risque mouvement de terrain : <u>NON</u></p> <p>L'ensemble de l'aire d'étude rapprochée est concerné par un aléa retrait-gonflement des argiles faible.</p> <p>➤ Site du projet concerné par l'aléa retrait et gonflement des argiles : <u>FAIBLE</u></p>	
Séisme	<p>Zone sismique 1, risque très faible – Absence de contraintes constructives</p> <p>➤ Site d'étude concerné par le risque sismique : <u>TRES FAIBLE</u></p>	/
Transport de Matières Dangereuses (TMD)	<p>Le site du projet se localise à proximité d'axes routiers notamment empruntés par des camions pour l'approvisionnement en carburant de l'aéroport.</p> <p>➤ Site d'étude concerné par le risque TMD route : <u>OUI</u></p> <p>Potentialité d'aggravation du risque directement, de manière faible, temporaire et survenant à court terme</p>	Coordination et pilotage de chantier, Délimitation rigoureuse des emprises de chantier, Mise en place d'un plan de circulation en phase chantier
Transport de Matières Dangereuses par canalisation	<p>Ajaccio est traversée par plusieurs canalisations de transport de matières dangereuses.</p> <p>Selon les informations disponibles sur la carte des servitudes d'utilité publique du PLU d'Ajaccio, l'aire d'étude rapprochée et ses abords ne sont pas concernés par la présence de canalisation souterraine de transport de gaz.</p> <p>➤ Site d'étude concerné par le risque TMD canalisation : <u>NON</u></p>	/
Transport de Matières Dangereuses par voie maritime	<p>Le transit de marchandises en Corse s'effectue principalement par la voie maritime. Le port d'Ajaccio est un pôle central et un point de ravitaillement (navires de transports de marchandises mais également des cimentiers, des gaziers, des pétroliers). Ces navires circulent essentiellement sur la partie est de la baie, située à environ 2,5 km de l'aire d'étude rapprochée. Aussi, en cas d'accident, selon la nature de l'accident et des matières transportées, l'aire d'étude peut être concernée.</p> <p>Pour mémoire, le transport de produits dangereux par voie maritime est strictement réglementé. La probabilité d'occurrence d'un accident est donc faible.</p> <p>➤ Site d'étude concerné par le risque TMD voie maritime : <u>OUI (probabilité d'occurrence faible)</u></p> <p>Absence d'aggravation du risque -> pas de mesures associées</p>	/

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

Risques	Le projet est-il concerné par ce risque ?	Mesure associée
Risque industriel	<p>Le site du projet se localise à proximité d'une installation de distribution et de stockage d'hydrocarbures géré par BP France (plus précisément à 8 mètres de la clôture du dépôt). Cet établissement est sous le régime de l'autorisation et n'est pas concerné par le statut SEVESO.</p> <p>Ce dépôt respecte les normes en vigueur et a fait l'objet des autorisations administratives nécessaires. Il comprend des cuves à double enveloppe et est équipé d'un système de contrôle et de recherche de fuites.</p> <p>Le site se localise également à proximité de l'ICPE Air TOTAL France, qui est en fin d'exploitation.</p> <p>➤ Aire d'étude concernée par le risque industriel : <u>OUI</u></p> <hr/> <p>Absence d'aggravation du risque</p>	<p>Coordination et pilotage de chantier, Chantier respectueux de l'ensemble des mesures de sécurité</p>
Risque de rupture de barrage	<p>La commune d'Ajaccio est concernée par le risque de rupture de barrage en lien avec le barrage de Tolla et la retenue d'eau d'Ocana. Ces ouvrages sont tous deux situés sur le bassin-versant du Prunelli.</p> <p>En cas de rupture, l'aire d'étude rapprochée peut potentiellement être concernée par l'onde de submersion. Face à ce risque, dont la probabilité d'occurrence est faible, voire extrêmement faible dans le cas d'une rupture brutale et complète, aucune mesure d'urbanisme n'est applicable dans le département.</p> <p>➤ Site d'étude concerné par le risque de rupture de barrage : <u>OUI</u></p> <hr/> <p>Absence d'aggravation du risque</p>	/
Risque sanitaire	<p>Le contexte sanitaire dû à la covid-19 implique des risques sanitaires pour les équipes travaillant et se relayant sur le chantier et durant la phase d'exploitation.</p>	<p>Un protocole sanitaire sera mis en place afin de limiter les risques de contamination de covid-19 durant la phase chantier et la phase d'exploitation</p>

Le maître d'ouvrage s'engage à s'assurer d'un chantier et d'un projet respectueux de l'environnement, notamment via l'application d'un certain nombre de mesures/actions telles que :

- Coordination et pilotage de chantier,
- Délimitation rigoureuse des emprises de chantier,
- Mise en place d'un plan de circulation en phase chantier
- Dispositions réglementaires de prévention et de lutte contre le feu,

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

- Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) en amont de la phase chantier
- Protocole sanitaire mis en place afin de limiter les risques de contamination de covid-19 durant la phase chantier et la phase d'exploitation

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

3 Milieu naturel

3.1 Impact sur la biodiversité

Le projet d'extension du terminal de l'aéroport prend intégralement place au niveau de zones déjà revêtues. Par ailleurs, les surfaces supplémentaires nécessaires dans la cadre du chantier (base de vie, zone de stockage) seront également localisées au niveau de zones déjà imperméabilisées.

Ces secteurs ne présentent pas d'enjeu particulier pour la biodiversité. En effet, du fait de leur forte anthropisation, ils ne constituent pas de site d'alimentation ou de reproduction pour la faune.

En revanche, le terminal existant, dont une façade sera détruite pour permettre la jonction avec l'extension, constitue un site possible de nidification d'oiseaux anthropophiles et de chiroptères à la faveur de cavités.

Le maître d'ouvrage s'engage à s'assurer d'un chantier et d'un projet au moindre impact environnemental, notamment via l'application d'un certain nombre de mesures/actions :

- **Evitement** : Exclusion de l'emprise du chantier du boisement de pins (habitat à enjeu modéré, site potentiel de nidification de passereaux)
- **Réduction** : Passage d'un écologue en période de moindre sensibilité, hors période de reproduction et de nidification (mi-septembre à mi-mars) afin de vérifier les éventuelles cavités du terminal existant ; si impactées, prévoir le comblement en s'assurant de l'absence d'individus dans les cavités favorables.
- **Accompagnement** : Mise en place de nichoirs pour l'avifaune et les chiroptères sur le nouveau terminal

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

3.2 Incidences sur les habitats et espèces ayant justifiés la désignation de sites Natura 2000

Pour la présente analyse, les sites retenus sont ceux présents dans un rayon de 3 km. Ce rayon permet d'inclure les espèces à grande capacité de déplacement pouvant potentiellement fréquenter le site. Au-delà, il s'agit des mêmes espèces qui ont des territoires vastes et pour lesquels le projet n'a aucune incidence compte tenu de sa nature et de sa taille. Ainsi, 4 sites sont recensés :

Tableau 7 : Zonages du réseau Natura 2000 situés dans l'aire d'étude éloignée

Type de site, code, intitulé et surface	Localisation et distance à l'aire d'étude rapprochée	Vie administrative
ZSC N° FR 9402017 « Golfe d'Ajaccio » 47 374 hectares	Ce site Natura 2000, exclusivement maritime, est localisé au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée, à une distance de 230 mètres.	Ce site s'étend sur une superficie de 47 374 ha. Le golfe d'Ajaccio est composé d'une composition végétale rare, l'herbier de posidonie. Cette espèce protégée représente un habitat très important pour de nombreuses espèces. Le golfe d'Ajaccio rassemble à la fois de grandes criques et baies, des récifs et des grottes marines submergées ou semi submergées. C'est un milieu qui accueille de nombreuses espèces notamment le Grand dauphin ainsi que la Patelle géante.
ZSC N° FR 9400619 « Campo dell Oro » 39 hectares	Ce site se localise sur une partie du littoral au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée à une distance de 125 mètres.	Ce site s'étend sur une superficie de 39 ha. Ce site principalement constitué de landes et de dunes présente des formations végétales et une faune d'une très grande originalité. Outre les groupements uniques pour la Corse de landes denses à Genet de Salzmann, on trouve en abondance sur ce site une espèce végétale d'intérêt européen ; la Linaire jaune (<i>Linaria flava</i>). Ce secteur sablonneux de Campo dell'Oro abrite l'unique station mondiale d'un mollusque terrestre endémique protégé au niveau national l'Escargot de Corse (<i>Helix ceratina</i>) et considéré en Danger Critique de disparition par l'UICN.
ZPS N° FR 9410096 « Iles Sanguinaires, golfe d'Ajaccio » 47 412 hectares	Ce site Natura 2000, exclusivement maritime, est localisé au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée, à une distance de 230 mètres.	Ce site s'étend sur une superficie de 47 412 ha. Les îles sanguinaires sont un abri d'exception pour une grande variété d'oiseaux. Elles sont l'habitat notamment du Faucon pèlerin et de la Fauvette pitchou. Il y est répertorié aussi plusieurs espèces différentes de goéland présents sur ses falaises, dont le Goéland d'Audouin. Malgré la forte fréquentation touristique du lieu, qui représente une source de pression importante, une des plus importantes colonies de Cormoran huppé de Corse y est présent.
ZPS N° FR 9412001 « Colonie de Goélands d'Audouin d'Aspretto/Ajaccio » 1,6 hectares	Ce site Natura 2000 se localise à 2,2 km au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée.	Ce site s'étend sur une superficie de 1,6 ha. Ce site est localisé au niveau d'une jetée de protection d'un petit port militaire. Il accueille une colonie de reproduction de Goélands d'Audouin, abritant entre 50 et 70% des effectifs français de ce laridé méditerranéen, selon les années, depuis 2000. Il s'agit de l'une des trois colonies pérennes de France depuis 1996. A cela s'ajoute un succès de reproduction élevé ce qui n'est pas le cas sur les autres sites français. Le site est aussi original par sa localisation péri-urbaine d'Ajaccio sur un site artificiel.

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

L'analyse par habitats et espèces désignatrices des sites Natura 2000 concernés est présentée ci-dessous. A noter, cette analyse concerne les incidences potentielles induites en phase travaux ainsi qu'en phase exploitation du fait du renforcement de la route d'accès et de la zone d'installation du chantier en phase travaux et exploitation. Le renforcement de la piste de l'aéroport et des taxiways n'aura que peu d'incidences vis-à-vis de la situation avant travaux.

NOM DE L'HABITAT / L'ESPECE (FAUNE OU FLORE) préservée au titre de Natura 2000 (cités dans le FSD)		Présent sur la zone d'implantation du projet ou zone d'influence ?	Risque de détérioration /destruction de l'habitat / de l'habitat de l'espèce, totale ou partielle ?	Risque de dérangement de l'espèce	Mesures	Incidence à l'échelle du site Natura 2000 après application des mesures
Habitats naturels						
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	NON	nul	/	/	/
1120	Herbiers de posidonies (Posidonion oceanicae)	NON	nul	/	/	/
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	NON	nul	/	/	/
1160	Grandes criques et baies peu profondes	NON	nul	/	/	/
1170	Récifs	NON	nul	/	/	/
8830	Grottes marines submergées ou semi-submergées	NON	nul	/	/	/
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	NON	nul	/	/	/
2210	Dunes mobiles embryonnaires	NON	nul	/	/	/
2210	Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae	NON	nul	/	/	/
2230	Dunes avec pelouses des Malcolmietalia	NON	nul	/	/	/
2260	Dunes à végétation sclérophylle des Cisto-Lavanduletalia	NON	nul	/	/	/
3170	Mares temporaires méditerranéennes	NON	nul	/	/	/
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	NON	nul	/	/	/
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	NON	nul	/	/	/
9330	Forêts à Quercus suber	NON	nul	/	/	/
Flore						
1715	Linaria flava subsp. Sardoia (Linaire jaune de Corse)	NON	nul	/	/	/
Mammifères						

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

NOM DE L'HABITAT / L'ESPECE (FAUNE OU FLORE) préservée au titre de Natura 2000 (cités dans le FSD)	Présent sur la zone d'implantation du projet ou zone d'influence ?	Risque de détérioration /destruction de l'habitat / de l'habitat de l'espèce, totale ou partielle ?	Risque de dérangement de l'espèce	Mesures	Incidence à l'échelle du site Natura 2000 après application des mesures
1349 <i>Tursiops truncatus</i> (Grand Dauphin)	NON	nul	/	/	/
Amphibiens					
1190 <i>Discoglossus sardus</i> (Discoglosse sarde)	NON	nul	/	/	/
Invertébrés					
1032 <i>Patella ferruginea</i> (Patelle géante)	NON	nul	/	/	/
Reptiles					
1224 <i>Caretta caretta</i> (Tortue carette)	NON	nul	/	/	/
1220 <i>Emys orbicularis</i> (Cistude d'Europe)	NON	nul	/	/	/
<i>Hemidactylus turcicus</i> (Hémidactyle verruqueux)	NON	nul	/	/	/
Oiseaux					
A181 <i>Ichthyaetus audouinii</i> (Goéland d'Audouin)	NON	nul	/	/	/
A604 <i>Larus michahellis</i> (Goéland leucophaé)	NON	nul	/	/	/
A191 <i>Sterna sandvicensis</i> (Sterne caugek)	NON	nul	/	/	/
A391 <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i> (Grand Cormoran)	NON	nul	/	/	/
A392 <i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i> (Cormoran huppé de Méditerranée)	NON	nul	/	/	/
A301 <i>Sylvia sarda</i> (Fauvette sarde)	NON	nul	/	/	/
A302 <i>Sylvia undata</i> (Fauvette pitchou)	NON	nul	/	/	/
A464 <i>Puffinus yelkouan</i> (Puffin yelkouan)	NON	nul	/	/	/
A010 <i>Calonectris diomedea</i> (Puffin de Scopoli)	NON	nul	/	/	/
A016 <i>Morus bassanus</i> (Fou de Bassan)	NON	nul	/	/	/
A025 <i>Bubulcus ibis</i> (Héron garde-bœufs)	NON	nul	/	/	/
A026 <i>Egretta garzetta</i> (Aigrette garzette)	NON	nul	/	/	/
A027 <i>Egretta alba</i> (Grande Aigrette)	NON	nul	/	/	/

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

NOM DE L'HABITAT / L'ESPECE (FAUNE OU FLORE) préservée au titre de Natura 2000 (cités dans le FSD)		Présent sur la zone d'implantation du projet ou zone d'influence ?	Risque de détérioration /destruction de l'habitat / de l'espèce, totale ou partielle ?	Risque de dérangement de l'espèce	Mesures	Incidence à l'échelle du site Natura 2000 après application des mesures
A028	<i>Ardea cinerea</i> (Héron cendré)	NON	nul	/	/	/
A055	<i>Anas querquedula</i> (Sarcelle d'été)	NON	nul	/	/	/
A074	<i>Milvus milvus</i> (Milan royal)	NON	nul	/	/	/
A094	<i>Pandion haliaetus</i> (Balbuzard pêcheur)	NON	nul	/	/	/
A103	<i>Falco peregrinus</i> (Faucon pèlerin)	NON	nul	/	/	/
A176	<i>Larus melanocephalus</i> (Mouette mélanocéphale)	NON	nul	/	/	/
A179	<i>Larus ridibundus</i> (Mouette rieuse)	NON	nul	/	/	/

Les incidences du projet sur les espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 sont nulles que ce soit pour la destruction d'espèces, la dégradation ou la destruction d'habitats d'espèces ou le dérangement.

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

4 Nuisances, émissions et pollutions

Description des impacts induits par le projet sur cette composante :

Tableau 8 : Type de résidus et d'émissions attendues

Émissions attendus	Contexte	En phase chantier	En phase exploitation
Pollution de l'eau	Aucun usage de la nappe au droit ou à proximité rapprochée du site d'étude n'est identifié.	Le principal risque de pollution des eaux superficielles proviendrait d'un déversement accidentel en phase chantier. La probabilité de survenue de ce risque est faible puisqu'il relève principalement d'un événement accidentel. Des mesures seront toutefois mises en place afin de limiter ce risque.	Aucun rejet susceptible de polluer les eaux en phase exploitation.
Pollution de l'air	Zone économique, transport et logistique	Les rejets dans l'air seront constitués des gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site.	Les rejets liés au fonctionnement de l'aéroport perdureront de la même façon qu'actuellement.
Nuisances olfactives	Aucune source de nuisances olfactives remarquable à proximité	Les uniques odeurs proviendront des gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site.	Aucune odeur
Pollution du sol	Zone économique, transport et logistique	Le principal risque de pollution du sol proviendrait d'un déversement accidentel d'hydrocarbures. La probabilité de survenue de ce risque est faible puisqu'il relève principalement d'un événement accidentel. Des mesures seront toutefois mises en place afin de limiter ce risque.	Aucun rejet susceptible de polluer les sols en phase exploitation.
Bruit	Bruits inhérents au fonctionnement de l'aéroport	Le chantier est susceptible d'être à l'origine d'émissions de bruit liées au trafic généré ainsi qu'aux avertisseurs de recul voire klaxons. Cette source de bruit est considérée comme négligeable par rapport au bruit préexistant.	Le bruit lié au fonctionnement de l'aéroport perdurera de la même façon qu'actuellement.
Vibration	Zone économique, transport et logistique	Le chantier est susceptible d'être à l'origine de vibrations. Toutefois la transmission par voie solide dans les sols amortira fortement ces vibrations.	Les vibrations liées au fonctionnement de l'aéroport perdureront de la même façon qu'actuellement.
Lumière	Eclairages de la zone aéroportuaire.	Les émissions lumineuses seront celles des phares des véhicules manœuvrant sur le site et des différents éclairages.	L'intérieur de l'extension du terminal sera éclairé pendant les périodes d'activité.

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

Émissions attendus	Contexte	En phase chantier	En phase exploitation
Chaleur	Aucune source de chaleur remarquable à proximité.	Aucune	Aucune
Radiation	Aucune source de radiation remarquable à proximité.	Aucune	Aucune
Déchets	Zone économique, transport et logistique	Les déchets générés seront essentiellement des huiles usagées et déchets d'entretien du matériel ou encore des déchets banals (ordures ménagères). Tous ces déchets seront collectés séparément et traités par des sociétés spécialisées.	La gestion des déchets actuellement en place sur aéroport sera maintenue. Le projet n'aura pas d'aggravation sur la gestion existante des déchets.

Les principales sources de nuisances et de pollutions sont liées à la phase chantier. Elles sont parfaitement maîtrisables au regard de la nature et de la durée du chantier et de l'environnement du site. Il est possible de prévenir la majeure partie des risques de pollution en période de chantier en prenant quelques précautions élémentaires qui seront imposées aux entreprises chargées de la réalisation du chantier.

Le maître d'ouvrage s'engage à s'assurer d'un chantier et d'un projet respectueux de l'environnement, notamment via l'application d'un certain nombre de mesures/actions telles que :

- Dispositions générales garantissant un chantier respectueux de l'environnement en phase travaux
- Dispositions générales limitant le risque de pollutions chroniques ou accidentelles en phase travaux

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

5 Cadre de vie et usages

Incidences économiques

Les travaux vont temporairement être à l'origine d'un besoin en main d'œuvre et le chantier générera très probablement une hausse d'activité en termes de restauration et d'hébergement. En effet, les opérations nécessaires à la mise en place du projet feront intervenir plusieurs corps de métier (génie civil, électrique, conducteurs d'engins ...). Au regard de la durée du chantier, **l'impact économique est considéré comme modéré.**

Impact **positif**, modéré, direct et indirect, temporaire, survenant à court terme

Par ailleurs, les travaux faisant l'objet de la présente note sont nécessaires au fonctionnement de l'aéroport et vont permettre de faire perdurer cette activité économique en conformité avec les normes de l'Agence européenne de la sécurité aérienne.

Impact **positif**, modéré, permanent, survenant à court terme

Effets sur les usages et la santé

La construction de l'extension du terminal est appelée à durer un an et demi durant lequel le chantier est susceptible d'être à l'origine de nuisances sur les activités alentours :

- Une production de déchets ;
- Une augmentation du trafic au niveau de toutes les voies empruntées dans le cadre du chantier, pouvant être accompagnée d'une dégradation de celles-ci ;
- Des rejets de gaz à effet de serre due à l'utilisation d'engins de chantier ;
- Des émissions de bruit liées au trafic généré ainsi qu'aux avertisseurs de recul voire klaxons.

L'accès au site durant la période de chantier sera encadré et maîtrisé pour supprimer tout risque d'accident. Les entreprises intervenant sur le site conduiront le chantier en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment sur les émissions sonores, les vibrations et les rejets gazeux. Comme tout chantier, celui de l'extension du terminal sera encadré par des règles de sécurité strictes visant à limiter tout effet sur la sécurité publique. Compte-tenu de l'éloignement avec les habitations les proches (1,3 km), ces nuisances ne seront pas ressenties par le voisinage.

Par ailleurs, à l'issue de la construction de l'extension du terminal, le réaménagement du nouveau terminal est appelé à durer un peu plus d'un an (15 mois). Durant cette période, le fonctionnement du terminal sera bouleversé. Un plan de continuité de l'activité sera mis en place.

Impact indirect, temporaire, négatif, **négligeable** et survenant à court terme

Mesures associées : Coordination et pilotage de chantier, sécurité du personnel, sécurité des usagers et locaux

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

6 Paysage et patrimoine

L'impact visuel du chantier sera temporaire et lié essentiellement à la présence d'une grue à tour. On rappellera qu'aucune habitation ne se localise à moins de 1,3 km du site. Les sites patrimoniaux d'intérêt les plus proches (Tour du Capitello et Lazaret d'Aspretto) se localisent à plus de 1,5 km de la zone du chantier.

Une fois le projet réalise, l'extension du terminal sera peu marquante dans le paysage. Le projet s'inscrivant dans un contexte déjà très urbanisé, son impact sur le paysage sera négligeable.

Impact indirect, temporaire, négatif, **négligeable** et survenant à court terme

Le maître d'ouvrage s'engage à s'assurer du maintien de la propreté du site afin d'éviter d'aggraver les impacts visuels du projet.

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

7 Incidences cumulées

7.1 Généralités et recensement des projets traités

Les bases de données de la DREAL Corse et celle de la DDT de Corse du Sud ont été consultées en septembre 2022 afin d'identifier les éventuels projets ayant fait l'objet soit :

- d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus, les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage.

Le rayon d'analyse retenu est de 3 km et concerne les 3 dernières années. Trois projets sont retenus :

Tableau 9 : Recensement des projets à prendre en compte dans le cadre de l'analyse des effets cumulés

Commune	Projet	Demandeur	Avis de l'AE / Arrêté préfectoral	Date	Distance au projet	Commentaire
Ajaccio	Création d'une route dite « Pénétrante Est d'Ajaccio »	Collectivité Territoriale de Corse	Avis de l'AE	09/04/2019	2,8 km au nord	Retenu dans l'analyse des effets cumulés
Ajaccio	Projet immobilier « Les terrasses du Stiletto »	SCCV « Les terrasses du Stiletto », filiale du Groupe ROCCA	Avis de l'AE	13/03/2020	3,5 km au nord-ouest	Non retenu au regard de la distance du projet
Ajaccio	Projet immobilier « Parc du Stiletto »	CONFIMMO – Rocca immobilier	Avis de l'AE	19/01/2022	3,5 km au nord-ouest	Non retenu au regard de la distance du projet

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet



Figure 28 : Projets à prendre en compte dans le cadre de l'analyse des effets cumulés, Biotope 2022

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

7.2 Approche cumulative des effets

7.2.1 Milieu physique

La mise en place du projet d'extension du terminal de l'aéroport d'Ajaccio n'entraînera pas d'incidence cumulative au niveau du milieu physique (sol, eaux) avec le projet recensé sur le secteur.

En effet, les impacts liés au milieu physique sont ciblés au niveau de la zone d'implantation et sont relativement peu conséquents.

Concernant plus spécifiquement les masses d'eau souterraines, le projet de création de la Pénétrante Est et le présent projet sont, tous deux, localisés au niveau de la masse d'eau souterraine « Socle granitique du nord-ouest de la Corse ». Cette nappe est utilisée pour l'alimentation en eau potable de nombreux villages.

Le projet d'extension du terminal de l'aéroport a envisagé des mesures afin de limiter les atteintes à cette ressource en eau d'intérêt, notamment en phase chantier où le risque de pollution est le plus critique.

L'impact cumulé sera donc très limité.

7.2.2 Risques naturels

La mise en place du projet d'extension du terminal de l'aéroport d'Ajaccio n'entraînera pas d'incidence cumulative au niveau des risques majeurs avec l'autre projet recensé sur le secteur. En effet, les impacts liés aux risques sont ciblés au niveau de la zone d'implantation et de ses très proches abords.

Il n'y donc pas à attendre d'effets cumulatifs entre le présent projet et le projet recensé.

7.2.3 Milieu naturel

Le présent projet et celui recensé dans le cadre des effets cumulés ne présentent pas les mêmes habitats naturels. Les espèces à enjeux observées dans l'environnement du site du projet de création de la Pénétrante n'exploitent pas les habitats de l'emprise du présent projet, largement anthropisés.

Il n'y donc pas à attendre d'effets cumulatifs entre le présent projet et le projet recensé.

7.2.4 Milieu humain

L'étude de trafic menée dans le cadre de l'étude d'impact du projet de la pénétrante d'Ajaccio met en évidence, en situation de mise en service de cette route, la diminution du trafic de la RT21, qui dessert l'aéroport, d'environ de 1 200 à 2000 véhicules par jour et par sens.

Le projet d'extension du terminal répond à une augmentation de la fréquentation de l'aéroport d'Ajaccio, les deux projets présentent donc un effet cumulé neutre à positif.

4 Impacts potentiels de l'opération sur l'environnement et la santé et prise en compte dans le projet

7.2.5 Paysage et patrimoine

Du fait de la situation en surplomb du projet de création de la Pénétrante Est, cette dernière présentera une covisibilité avec le présent projet. Toutefois, le projet d'extension du terminal de l'aéroport s'inscrivant dans un contexte déjà très urbanisé, l'effet cumulé est négligeable.

L'impact cumulé sera donc très limité.



Synthèse de la note environnementale

5 Synthèse de la note environnementale

La présente note environnementale a permis d'identifier :

- des enjeux environnementaux globalement faibles au droit du projet
- et d'intégrer des mesures d'évitement et de réduction, afin de limiter au maximum les impacts du projet sur l'environnement.

Ainsi, plusieurs mesures seront intégrées au projet :

- Coordination et pilotage de chantier,
- Prévention des pollutions chroniques et accidentelles,
- Dispositions réglementaires de prévention et de lutte contre le feu,
- Sécurité du personnel avec formation des intervenants sur le chantier et obligation du port des protections personnelles,
- Réalisation d'une étude géotechnique et adaptation des solutions constructives
- Réalisation d'une étude hydrogéologique et adaptation des solutions constructives
- Passage d'un écologue en phase chantier en période hivernale afin de vérifier les éventuelles cavités du terminal existant et procéder à leur comblement (en s'assurant de l'absence d'individus)
- Mise en place de nichoirs pour l'avifaune et les chiroptères sur le nouveau terminal

Ainsi, la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues permet de favoriser l'intégration environnementale du projet en limitant ses incidences.

Par ailleurs, les études géotechniques et hydrogéologiques prévues viendront apporter des précisions sur les modalités de mise en œuvre du projet. Le maître d'ouvrage sera accompagné dans sa démarche par un bureau d'étude spécialisé dans la thématique de l'eau qui formalisera en cas de besoin un dossier Loi sur l'eau et proposera des mesures d'adaptation en adéquation avec ce contexte.

Au regard de ces éléments, la réalisation d'une étude d'impact ne paraît donc pas nécessaire.



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr